

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

Numisméo

www.numismo.fr

Tél : 04 78 37 63 20 - Port : 06 72 82 00 93 - Fax : 04 72 41 09 93 - www.numismo.fr

Expert Numismate

Assesseur auprès de la Commission d'Expertise Douanière

Ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

14, rue Vaubecour 69002 Lyon - michael.creusy@wanadoo.fr



LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Chers amis numismates de Provence (et d'ailleurs),

Voici la vingt-septième livraison de nos *Annales*. Comme d'habitude, je me suis efforcé de vous offrir un volume équilibré couvrant tout le champ de la numismatique, de l'antiquité à l'époque moderne et contemporaine, avec une attention particulière à la numismatique de notre région, mais sans exclure des aperçus plus généraux.

Pour l'antiquité, en restant comme souvent dans le domaine massaliète, le nouveau président du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence Jean-Albert Chevillon nous a réservé une étude comme toujours très minutieuse (et bien illustrée) des têtes d'Athéna dans le monnayage de Massalia.

Pour ma part, j'avais d'abord pensé apporter un complément à ma série d'articles sur le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond (des Baux) : j'ai déjà engrangé quelques variantes nouvelles et quelques compléments. Mais je préfère repousser d'un an ce complément pour l'enrichir encore, peut-être grâce à vous. Je renouvelle mon appel : si vous avez des types ou des variantes non répertoriés dans mon étude, prenez contact avec moi par le courriel que j'indique ci-après. Plus je pourrai examiner d'exemplaires, moins mon catalogue sera incomplet et il est de l'intérêt de tous d'avoir des catalogues aussi complets et à jour que possible. À la demande d'un membre (éminent) de notre Groupe qui me le demandait en janvier dernier, lors de la bourse d'Aix-en-Provence, je vous propose une initiation à l'épigraphie numismatique de langue latine, depuis la République romaine jusqu'à l'époque contemporaine qui compte encore des monnaies à légendes latines. J'ai voulu à la fois vous aider à lire ces monnaies et expliquer le sens et la fonction de ses inscriptions, en vous donnant quelques répertoires (et une bibliographie) utiles.

Notre président fédéral Yves Brugière nous offre une contribution à l'étude du monnayage savoyard, elle aussi fort bien illustrée (plusieurs variantes et même un faux d'époque), en s'attachant à la pièce de six sols frappée par Charles Emmanuel I^{er} dans son atelier de Chambéry (différent : étoile) à la fin de son règne, en 1628 et 1629. Ce monnayage pose le problème passionnant (et complexe) des frappes dites de réformation.

Enfin mon frère Christian, à l'occasion de l'émission par la Principauté de Monaco d'une pièce de deux euros commémorative du cinquième centenaire de la reconnaissance par la France de la souveraineté de Monaco (1512-2012) à l'effigie de Lucien I^{er} seigneur de Monaco, est revenu sur l'épisode rocambolesque, mais politiquement significatif, du faux écu d'or attribué, pour des raisons patriotiques, à Lucien I^{er} par le numismate Benjamin Fillon en 1860-1861, dans un contexte politique bien particulier. Cette mise au point est d'autant plus nécessaire que ce faux écu a longtemps été répertorié dans les monnaies monégasques et qu'il se trouve encore parfois des esprits chagrins pour regretter que ce faux ait été banni des publications sérieuses.

Avant de vous laisser à la lecture, que j'espère enrichissante pour vous, de ce volume, je voudrais remercier chaleureusement les numismates professionnels qui, par leurs annonces publicitaires, assurent en partie le financement des publications du Groupe Numismatique de Provence, et tout particulièrement ce volume des *Annales*.

Aix-en-Provence, le 13 mai 2013

Jean-Louis CHARLET

Ancien président fédéral, président du Groupe Numismatique Aixois
charlet@mmsch.univ-aix.fr



LES TÊTES D'ATHÉNA DANS LE MONNAYAGE DE MASSALIA

Jean-Albert CHEVILLON

Fille de Zeus et de Métis, Athéna représente pour les Grecs à la fois la déesse de la Guerre, de la Sagesse, des Artisans, des Artistes et des Maîtres d'école. Elle fut choisie par les Athéniens pour être la divinité de la puissante cité. À l'époque romaine elle prit le nom de Minerve. À Massalia, son culte est attesté dès la fondation de la ville vers 600, par des Grecs ioniens venus de Phocée (côte ouest de la Turquie actuelle). Athéna fait partie des trois divinités principales vénérées par la ville et sa population, avec Artémis et Apollon.

C'est dans le dernier quart du VI^e siècle avant J.-C. que Massalia débute la frappe de son monnayage et les premières représentations à la tête d'Athéna apparaissent au cours de la phase B du monnayage archaïque que l'on date des années 500 / 475. Au moins deux groupes se rapportent à cette divinité « casquée »¹. Le premier (groupe OBA-Eb)² (fig. 1), représente Athéna avec un casque ionien à droite. Sur le casque une volute. Le poids moyen de ce type de monnaie en fait un hémiobole. Lors de cette phase le nominal choisi par l'atelier est une obole d'un poids théorique de 1,20 g à laquelle sont associées quelques divisionnaires (hémiobole = 1/2, tétartémorion = 1/4, hémitartémorion = 1/8)³. Le deuxième groupe « archaïque » présente une tête d'Athéna toujours à droite (OBA-K) (fig. 2) avec un casque ailé. Ce groupe offre la même métrologie que le précédent. Au revers de ces spécimens on trouve un carré creux qui caractérise les frappes de cette époque.

Lors de la phase qui suit, que l'on qualifie de postarchaïque (Chevillon Glasgow), l'image de la divinité⁴ qui fait partie du panthéon

¹ On peut probablement rajouter le groupe OBA-E à ce petit ensemble. Cette émission, qui présente une tête casquée, se singularise par l'apposition d'une corne sur le casque.

² M. FEUGÈRE et M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Editions Monique Mergoïl et Bibliothèque nationale de France, 2011 (Nous reprendrons dans ce travail la classification systématisée de ces auteurs).

³ A. FURTWÄNGLER, *Monnaies grecques en Gaule, le trésor d'Auriol et le monnayage de Massalia 525/520-460 av. J.-C.*, Office du Livre, Typos III, Fribourg, 1978.

⁴ O. PICARD, L'iconographie religieuse sur les monnaies aux types d'Auriol, *Les cultes des cités phocéennes, Études massaliètes*, 6, Aix-en-Provence, 2000, p. 165-174.

iconographique de l'atelier est reprise au travers de trois groupes d'oboles qui présentent désormais un poids théorique proche de 0,90 g. Les deux premières (groupes OBB-2 et OBB-18) (fig. 3 et 4) montrent une tête d'Athéna à gauche avec un casque corinthien. Sur le second groupe figure un large cimier⁵. Un troisième groupe offre, pour ce qui le concerne, une tête d'Athéna à gauche coiffée d'un casque attique également à volutes proche de celui du tétradrachme d'Athènes (OBB-1) (fig. 5). Le style de ces monnaies est « archaïsant tardif » et les revers, toujours à carré creux, sont moins profonds et frappés sur des flans qui ont été aplatis avant la frappe. On date ces monnaies des années 474 / 465-460.

Dans le prolongement de ces frappes on trouve une rarissime série à la tête d'Athéna avec au revers un crabe (OBM-1g) (fig. 6) qui se positionne parmi les premières séries préclassiques du monnayage (autour de 450). La présence du crabe au revers lie dans le temps ce groupe avec celui à la tête d'Apollon au crobylos / crabe ainsi qu'avec les premières frappes à la tête casquée / roue dont quelques spécimens présentent également le crabe sur le revers.

Quelques décennies plus tard, alors que l'on entre juste dans la phase purement classique du monnayage marquée en particulier par de nouvelles influences venues de Grande-Grèce et de Sicile, Marseille va engager des maîtres-graveurs ayant œuvré dans ces régions pour créer de nouvelles gravures d'excellent style. Deux groupes se distinguent en particulier, celui avec une tête d'Athéna au casque corinthien à droite (OBM-3a) (fig. 7), devant laquelle figure parfois la légende MASSALIOTAN (OBM-3d), et celui avec la tête orientée vers la gauche sans légende (OBM-3b) (fig. 8). Ces monnaies au style « riche »⁶ sont le reflet du haut degré de qualité obtenu à cette époque : le fameux siècle de Périclès, considéré, à juste titre, comme celui au cours duquel furent gravés les plus beaux chef d'œuvres de l'art monétaire grec. Pour la datation de ces monnaies, une liaison de coin de revers observée entre un exemplaire à la tête d'Athéna et une obole au Lacydon⁷ (OBM-5), dont la datation est bien connue, permet de placer leur date d'émission autour de 410 av. JC. Leur métrologie, bien qu'un peu allégée, reste encore alignée sur le nominal choisi par l'atelier vers 475.

Il faut attendre ensuite la fin du III^e siècle av. J.-C. pour voir un nouveau groupe, cette fois de bronze, présentant au droit une tête d'Athéna

⁵ J.-A. CHEVILLON, Un nouveau groupe postarchaïque massaliète à la tête d'Athéna au casque attique avec cimier, *Cahiers Numismatiques*, 170, décembre 2006, p. 5-8.

⁶ A. FURTWÄNGLER, Le trésor d'Auriol et les types monétaires phocéens, *Les cultes des cités phocéennes, Études massaliètes*, 6, Aix-en-Provence, 2000, p. 177 et 180.

⁷ J.-C. RICHARD et J.-A. CHEVILLON, Du Lacydon à Massalia, les émissions grecques en Gaule du Ve s. av. J.-C., *Actes du Congrès International de Numismatique de Madrid 2003*, édités en novembre 2005, Madrid, p. 295-302.

dotée d'un casque corinthien à droite aux formes limitées et surmontée d'un petit cimier. Cet ensemble que l'on qualifie de grand bronze « au trépied », motif apparaissant sur le revers, fait suite aux grands bronzes à la tête d'Apollon lauré / taureau (GBM-13). Ce qui est confirmé par la refraque de certaines monnaies au trépied sur des grands bronzes à la tête d'Apollon. Ce groupe (GBM-23) (fig. 9) offre un poids moyen de 8 g et il était associé avec des divisions respectivement de 4 et 2 g.

Il existe aussi une frappe d'argent présentant un buste d'Athéna orientée à droite et au revers un aigle éployé avec devant la légende MASSA. On distingue deux variétés pour cette émission, l'une avec la lettre A derrière la tête de la divinité (DOM 56) et l'autre la lettre B (DOM 57) (fig. 10). De métrologie difficile à positionner dans les séries contemporaines (poids moyen aux alentours de 0,84 g), ces monnaies sont assimilées « par défaut » à des dioboles. Nous pensons qu'elles sont relativement anciennes et nous placerons leur frappe au cours de la deuxième partie du III^e ou de la première partie du II^e siècle avant J.-C.

Enfin, à partir de la fin de l'indépendance de la cité grecque, un monnayage de bronzes de petits modules va voir le jour. De style fruste, de nombreux groupes vont se succéder afin de subvenir aux besoins désormais limités de la Cité (PBM-69 à PBM-91) (fig. 11). La tête de Minerve, va devenir le motif le plus utilisé sur les avers de ces frappes terminales qui vont cohabiter avec les émissions augustéennes. Elles seront émises jusqu'au début du I^{er} siècle avant J.-C.

Comme à Phocée, Athéna fut la divinité poliade de Massalia protectrice par excellence de la cité⁸. Sa présence, sous la forme d'un lieu de culte dédié, est attestée depuis la plus haute époque, et c'est bien à Athéna que les Marseillais ont consacré, un peu plus tard, leur trésor sur le site majeur de Delphes⁹. La présence toujours renouvelée des évocations de la déesse Athéna au sein du monnayage de la Marseille grecque qui va durer plus de cinq siècles, confirme bien l'idée que cette divinité poliade avait une place particulièrement privilégiée dans le panthéon massaliète. Malgré la chute de la Cité en 49 avant J.-C., Marseille s'étant vue retirer par César le droit de frapper des monnaies en argent, elle va continuer pour ses besoins locaux à émettre. Il est particulièrement intéressant de constater que c'est la version romanisée de l'Athéna grecque, Minerve, qui va être la plupart du temps représentée au droit de ses ultimes séries que l'on qualifie communément de « bronzes tardifs » et qui vont perdurer jusqu'au début du I^{er} siècle ap. J.-C.

⁸ H. TREZINY, *Les lieux de culte dans Marseille grecque, Les cultes des cités phocéennes, Etudes massaliètes*, 6, Aix-en-Provence, 2000, p. 81-99.

⁹ FURTWÄGLER 2000, *op. cit.* n. 7, p. 175-181.



Pl. 1



7



8



9



10



0



11



Pl. 2

RUDIMENTS D'ÉPIGRAPHIE NUMISMATIQUE DE LANGUE LATINE

L'épigraphie est l'étude des inscriptions. L'épigraphie numismatique a donc pour objet l'étude des inscriptions qu'on lit sur les monnaies. La question se pose évidemment pour les inscriptions qui ne sont pas écrites dans notre langue maternelle. Dans cette première approche, très modeste, qui vise seulement à donner au numismate de base le minimum nécessaire pour être capable de déchiffrer et, autant que possible, de comprendre les inscriptions qu'il lit sur ses monnaies, je ne parlerai pas des inscriptions en grec, qui ne concernent qu'un domaine très limité, mais je me concentrerai sur les inscriptions de langue latine qui concernent non seulement la numismatique romaine, mais toute la numismatique médiévale européenne et même la plus grande partie des monnaies modernes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et même au delà pour certains pays.

Lire une inscription numismatique suppose de

- savoir développer les abréviations ;
- savoir séparer les mots ou les abréviations de mots qui ne sont pas toujours distingués par un point ou un blanc ;
- connaître les titulatures, au moins les plus fréquentes, pour comprendre la signification de ce qu'on aura lu.

1. Épigraphie des monnaies romaines antiques

A) Les monnaies républicaines

a) L'élément le plus important pour l'identification est le **nom du magistrat monétaire** responsable de l'émission. Un nom latin comporte deux ou trois éléments :

- un *praenomen* ("prénom"), toujours abrégé :

A. = Aulus

Ann. = Annaeus

App. = Appius

C. = Caius, Gaius [les Romains ne distinguaient pas clairement les lettres C et G ni les phonèmes correspondants)

Cn. = Cnaeus, Gnaeus [voir *supra*]

D. = Decimus

L. = Lucius

M. = Marcus

P. = Publius

Q. = Quintus

S(ex). = Sextus
Ser. = Servius
Sp. = Spurius
T. = Titus
Ti(b). = Tiberius

- un *nomen* (“nom” ou “gentilice”, c'est-à-dire le nom de la *gens*, de la famille à laquelle on appartient : ainsi un Valerius appartient à la *gens Valeria*, un Cassius à la *gens Cassia*). C'est à partir de ces noms de famille que Babelon a classé les monnaies de la République romaine, Sydenham puis Crawford ayant préféré un classement chronologique ; mais le nom de famille porté sur la monnaie est un élément fondamental pour identifier et classer une monnaie de la République romaine.

- un *cognomen* (“surnom”, généralement celui de la famille, auquel s'ajoute parfois un second surnom, personnel) ; mais cette troisième partie du nom peut faire défaut.

Si le nom est complet, on trouvera par exemple, parfois avec le nom du père (*praenomen* suivi de F. = *filius* [“fils de x”] : CESTIANVS au droit et M. PLAETORIANVS M. F., ce qui se développe en M(arcus) PLAETORIANVS M(arci) F(ilius) CESTIANVS (Babelon 4, Sydenham 809), et se traduit par Marcus Plaetorianus Cestianus, fils de Marcus (ici, comme assez souvent, le fils porte le même prénom que son père).

Sans le *nomen* :

Q. THERM. MF avec ligatures THE et MF (Babelon 19 ; Sydenham 592) se lit, en séparant correctement les mots :

Q(uintus) THERM(us) M(arci) F(ilius), et se comprend :

Quintus Minucius (gentilice omis dans l'inscription) Thermus, fils de Marcus.

Sans le *cognomen* :

C. CASSI = C/G(aius) CASSI(us) (Longinus, absent de la légende) sur un denier frappé par l'un des assassins de Jules César (Cohen 3 ou 4 ; Sydenham 1306 ou 1307, aureus ou denier).

b) un deuxième élément important de l'inscription correspond au **titre** ou à la **fonction** du magistrat qui a apposé son nom sur la monnaie. Ces indications sont très importantes pour dater les monnaies (on a la

chronologie des consuls...), surtout quand une magistrature est présentée pour la deuxième, troisième... fois).

Quelques exemples d'abréviations de titres ou fonctions :

COS. = *Consul* (COS. TERT. = *consul tertio*, consul pour la troisième fois, pour César, voir *infra*) COSS. = *Consules* [pluriel de *consul*]; DESIG = *Designatus*, consul désigné, par exemple sur une monnaie d'Agrippa (Cohen 5, Sydenham 1330) ; un certain nombre de consuls ont apposé leur nom sur des monnaies de la République romaine, ainsi nommées parfois “monnaies consulaires”; mais en fait d'autres magistrats y ont aussi apposé leurs noms.

DIC(T). = *Dictator* (dictateur au sens latin = magistrat créé dans des circonstances exceptionnelles avec les pleins pouvoirs). Pour César on pourra trouver DIC(T). ITER = *Dictator iterum* (dictateur pour la seconde fois), puis DIC(T). PER. = *Dictator perpetuo* (dictateur à vie).

PONT. MAX. = *Pontifex Maximus* (Grand Pontife, fonction exercée par César et dont le titre sera repris bien plus tard [voir troisième partie] par les Papes de l'Église catholique).

PR. = *Praetor* (préteur) et PRO. PR. = *pro praetor(e)* (propréteur, ancien préteur, par exemple pour Caton d'Utique: quinaire Babelon 11, Sydenham 1054).

Q. = *Quaestor* (questeur).

III VIR = *Triumvir* (membre d'une commission de trois personnes).

Si je reprends en la complétant la légende de l'aureus ou du denier de Cassius qui vient d'être mentionné, on lit :

C. CASSI. IMP qui se lit

C/G(aius) CASSI(us) IMP(erator)

De fait, Cassius, après la mort de César, avait réuni des troupes dont il était le général (*Imperator*) et qu'il joignit à celles de Brutus.

Autre exemple, qui correspond à un *triumvir* :

CELSVS. III. VIR / L. PAPIVS (en deux lignes, au-dessus du motif de revers et à l'exergue), qui se lit

CELSVS triumVIR L(ucius) PAPIVS, soit, dans l'ordre normal des titulatures, Lucius Papius Celsus triumvir (Babelon 2, Sydenham 964).

Et, pour finir cette section, les titulatures d'avvers et de revers d'un denier de César (Cohen 4, Sydenham 1023-1024) :

A/ COS. TERT. DICT. ITER. = *Consul Tertio Dictator Iterum* (= consul pour la troisième fois et dictateur pour la seconde fois) ;

R/ AVGVR PONT. MAX. = *Augur Pont(ifex) Max(imus)* (= augure, Grand Pontife, fonctions de César illustrées dans le champ de la monnaie par des instruments de sacrifice religieux).

c) un troisième type d'élément dans l'inscription, outre parfois le nom de Rome [ROMA] ou l'indication de la valeur [X pour le denier qui, comme son nom l'indique, valait à l'origine dix as, valeur ensuite portée à 16 as ; généralement à gauche de la tête au droit], peut se référer au motif qui figure dans le champ d'avvers ou de revers de la monnaie : le nom de l'allégorie (personnification, divinisation), de la divinité, du monument ou de l'événement qui y figure ou qui y est symbolisé. Trois exemples :

- A/ ANCVS (*lituus* = bateau augural derrière la tête du roi de Rome Ancus Martius)

R/ PHILIPPVS en légende inversée, statue équestre sur un aqueduc représenté par cinq arches et successivement dans chacune des cinq arches A - Q - V - A - MAR (ces trois dernières lettres soudées en monogramme), ce qui signifie AQVA MAR(cia).

L. **Marcus** Philippus, qui prétend descendre du quatrième roi "mythique" de Rome ANCVS MARCIUS, roi religieux, a associé le portrait de son prétendu ancêtre au droit, avec le premier élément de son nom et le *lituus* qui le caractérise comme un roi religieux, avec au revers le *munus* (travail d'intérêt général) dont il se targue : la remise en état d'un aqueduc qui alimente Rome, l'aqueduc Marcus (*aqua* = eau ; littéralement "l'eau Marcienne"), Babelon 28 ; Sydenham 919. Les lettres dans les arches identifient explicitement le bâtiment.

- Le revers d'un denier de Brutus (M. Iunius Brutus : Cohen 15 ; Sydenham 1301) présente le bonnet des affranchis entre deux poignards et avec la légende : EID. MAR qui renvoie explicitement aux *Ides de Mars* (15 mars : noter la graphie archaïque *Eid-* alors que l'orthographe classique est *Id-*, avec un i long dérivant de la diphtongue ei). Brutus veut célébrer les ides de mars, le jour de l'assassinat de César, auquel il participa activement, comme un jour de libération par le fer du peuple romain considéré comme asservi par le "dictateur" César qui avait prévu ce jour-là de se faire proclamer "roi" (*rex*).

- Pour finir cette partie consacrée à la République romaine, nous revenons une dernière fois au denier ou aureus (les types sont les mêmes) de Cassius, le complice de Brutus, déjà cité deux fois. Nous n'avons pas donné le dernier mot de la légende de l'avvers, à droite d'une tête féminine

que ce dernier mot permet d'identifier : C. CASSI. IMP - LEIBERTAS (sic : c'est ici encore une graphie archaïsante, la diphtongue ei, comme nous venons de le voir, ayant donné un i long en langue classique). La tête féminine est donc une allégorie de la Liberté. Par ces deux exemples, on voit comment la monnaie peut être le support d'un message politique : ici, deux des assassins républicains de César mettent en avant la libération, assumée comme violente par Brutus, du peuple romain opprimé, réduit en quelque sorte en esclavage par la dictature tyrannique de César. N'oublions pas qu'à cette époque, et encore pendant longtemps (et d'abord sous l'Empire romain auquel nous allons passer), il n'existe aucun de nos grands *media* : ni la presse, ni la radio, ni la télévision et encore moins internet. Le seul objet de la vie quotidienne qui circule de main en main et qui donc peut être vu par tous les citoyens, c'est la monnaie. C'est donc sur elle qu'on peut faire passer un message politique ou, plus généralement, idéologique. La monnaie peut être, et a été, un instrument de communication, voire de propagande politique et idéologique.

B) Les monnaies impériales

Sur les monnaies de l'Empire romain (31/27 avant J.-C. - 476 ap. J.-C.), la première chose à lire, c'est bien sûr le nom de l'empereur : c'est lui qui va permettre d'identifier et de classer la monnaie. Mais attention, il y a des pièges dans les titulatures impériales. Deux exemples : l'empereur que nous, français, avons l'habitude de désigner par son surnom familial (donné par les soldats), Caligula (37-41 ap. J.-C.), n'est jamais appelé ainsi sur ses monnaies, où il est désigné par l'initiale de son prénom *C/Gaius* (nous en verrons plus loin un exemple) ; on n'oubliera pas non plus que Caracalla se nomme M. AVRELIVS ANTONINVS (nom pris aussi par Élagabale). Autre exemple, à l'époque de la cooptation des empereurs, l'empereur coopté et adopté porté le nom de son père adoptif avant son propre nom et de plus, sous l'Empire, CAESAR et AVGVSTVS sont devenus des titres politiques qui désignent la fonction impériale et qu'il ne faut pas prendre pour les noms propres des deux personnages fondateurs, chacun à sa manière, du pouvoir impérial, César et Auguste ! Ainsi, un numismate distrait ou pressé qui ne lit pas l'ensemble de la titulature peut prendre une monnaie d'Hadrien pour une monnaie de Trajan, puisque la titulature complète d'Hadrien est

IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG. qui se développe en
IMP(erator) CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG(ustus).

Outre les deux titres caractéristiques CAESAR et AVGVSTVS, on note que le mot qui désignait à l'époque républicaine le général en chef

(*imperator*) est devenu lui aussi un élément, et même le premier élément de la titulature impériale (les empereurs se faisant donner, entre autres pouvoirs, le pouvoir militaire suprême du général en chef), si bien qu'*imperator* est devenu le titre principal de l'“empereur” : de fait, c'est le mot *imperator*, plus ou moins déformé, qui est passé dans les langues romanes, et en particulier, en français.

À propos de la fonction d'*imperator*, conférée par acclamation, j'ai parlé d'accumulation des pouvoirs par le “prince” (l'empereur). En effet, outre cette fonction militaire qui pouvait être renouvelée (IMP. II signifie “deuxième acclamation impériale”), l'empereur réunissait

- la puissance tribunitienne, qui rendait sa personne sacrée, comme incarnant la *maiestas populi Romani* (le tribun de la plèbe incarnait la “majesté” du peuple romain) : TR. P. signifie TRIBVNICIA POTESTATE et, suivie d'un chiffre (romain évidemment), elle signifie la deuxième, troisième... nième puissance tribunitienne ;
- le consulat, dont nous avons déjà vu l'abréviation (COS. II = deuxième consulat; COS. III = troisième consulat, etc.)
- le Grand Pontificat (titre déjà rencontré pour César) : P. M. ou PONT. MAX. = Pontifex Maximus (“Grand Pontife”).

Comme l'empereur, le plus souvent, se faisait renouveler systématiquement la puissance tribunitienne au bout d'une année de fonction (à la date anniversaire de la première attribution), les monnaies qui portent cette mention dans la titulature peuvent être datées à une année près. Si l'on prend l'exemple de l'empereur Hadrien (117-138), on obtient le tableau suivant :

Année	Puissance tribunitienne	Acclamation impériale	Consulat	Autres
117	TR. P	IMP.	COS.	P.M.
118	TR. P - TR. P. II		COS. II	
119	TR. P. II - TR. P. III		COS. III	
120	TR. P. III - TR. P. IIII			
121	TR. P. IIII - TR. P. V			
122	TR. P. V - TR. P. VI			
123	TR. P. VI - TR. P. VII			
124	TR. P. VII - TR. P. VIII			
125	TR. P. VIII - TR. P. VIIII			
126	TR. P. VIIII - TR. P. X			
127	TR. P. X - TR. P. XI			
128	TR. P. XI - TR. P. XII			P. P.
129	TR. P. XII - TR. P. XIII			
130	TR. P. XIII - TR. P. XIIIII			
131	TR. P. XIIIII - TR. P. XV			
132	TR. P. XV - TR. P. XVI			

133	TR. P. XVI - TR. P. XVII	
134	TR. P. XVII - TR. P. XVIII	
135	TR. P. XVIII - TR. P. XVIII	IMP. II
136	TR. P. XVIII - TR. P. XX	
137	TR. P. XX - TR. P. XXI	
138	TR. P. XXI - (TR. P. XXII ?)	

On constate qu'Hadrien ne se conféra que trois fois le consulat, les trois premières années de son règne, et que les Romains écrivaient le plus souvent IIII pour 4 au lieu de IV comme nous l'avons appris (voir dans la troisième partie ce que je dis des monnaies de Charles IX et de Louis XIV), de même pour VIII (au lieu de IX).

Les empereurs peuvent aussi porter d'autres titres plus spécifiques, comme

- P. P. = P(ater) P(atriae) = Père de la Patrie

- ou des titres liés à des exploits militaires réels... ou supposés, comme

ARABICVS, vainqueur des Arabes (Septime Sévère)

ARM(ENIACVS), vainqueur des Arméniens (Marc-Aurèle, Lucius Verus)

BRIT(ANNICVS), vainqueur des (Grands) Bretons (Commode, Septime Sévère, Caracalla, Geta)

DAC(ICVS), vainqueur des Daces (Trajan, Hadrien)

GER(MANICVS), vainqueur des Germains (Caligula, Néron, Vitellius, Domitien, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Commode, Caracalla, Maximin)

PART(HICVS), vainqueur des Parthes (Trajan, Lucius Verus, Septime Sévère)

SARM(ATICVS), vainqueur des Sarmates (Marc-Aurèle, Commode).

Comme sous la République, les légendes de revers des monnaies impériales explicitent souvent le motif présenté dans le champ. À côté des grandes divinités du panthéon romain, on rencontre des divinités plus spécifiques, en particulier le Génie, divinité personnelle, de l'empereur (GENIO AVGVSTI, "Au Génie de l'Auguste" [de l'empereur] sur un as de Néron, Cohen 107 ; R.I.C. 344), du Sénat (GENIO SENATVS sur un sesterce d'Antonin le Pieux, Cohen 400 ; R.I.C. 605) ou du Peuple Romain (GENIO POP(uli) ROM(ani), notamment sur des *folles* du Bas-Empire), et surtout la déesse ROMA présentée en divinité guerrière pendant tout l'Empire, y compris à la fin du Bas-Empire, quand l'existence même de l'Empire romain était menacée et qu'il allait sombrer.

Mais on voit surtout de très nombreuses allégories identifiables à leurs attributs et surtout à l'inscription du revers : AEQVITAS (l'Équité),

AETERNITAS (l'Éternité), ANNONA (l'Annone, c'est-à-dire le ravitaillement en blé de Rome, si important pour donner "du pain" en sus des "jeux" au peuple romain !), CLEMENTIA (la Clémence... de l'empereur), CONCORDIA (la Concorde, dans le peuple et entre les co-empereurs), CONSTANTIA (la Constance, la Fermeté), FELICITAS (la Félicité, le bonheur accordé par les dieux), FIDES (la Bonne Foi), FORTVNA (la Fortune, qui sourit aux audacieux... et surtout aux empereurs !), HILARITAS (la Gaieté [on en avait souvent bien besoin !]), HONOS (forme archaïque d'HONOR, l'Honneur), IVSTITIA (la Justice), LIBERTAS (la Liberté, si chérie sous la République et si désirée, et parfois promise, sous l'Empire), MONETA (la Monnaie, représentée avec une balance qui vérifie le bon poids des monnaies, souvent trafiqué !), MODERATIO (la Modération, dont on parle surtout quand on n'en use pas !), PAX (la Paix, la plus belle de ces allégories, quand ce n'est pas un simple slogan politique), PIETAS (la Piété, c'est-à-dire pour les Romains la conscience et l'observation de ses devoirs dans toutes les relations, aussi bien familiales entre parents et enfants, entre conjoints, entre parents, qu'entre l'homme et la divinité : la "piété" pour l'homme à l'égard du dieu et la "bonté" en retour du dieu à l'égard de l'homme), PROVIDENTIA (la Providence divine), SALVS (le Salut, la Santé), SECVRITAS (la Sécurité : ce que les Romains demandaient à l'empereur, à défaut de la liberté), SPES (l'Espérance, ce qui reste quand on a tout perdu), VICTORIA (la Victoire, qu'on croyait attachée à Rome, même et surtout à la fin du Bas-Empire, juste avant que les Barbares se partagent l'Empire), VIRTVS (la Vertu, c'est-à-dire la valeur et le mérite : *virtus* du prince, mais aussi des soldats : VIRTVS MILITVM). Cette liste, bien sûr, n'est pas exhaustive et, évidemment, ces allégories représentent des messages politiques et souvent plus des promesses (qui n'engagent, comme on le sait, que ceux qui y croient) que des réalités : ainsi on parle beaucoup de CONCORDIA quand on est au bord d'une guerre civile ! C'est toute l'idéologie d'un règne qui se révèle à travers les messages monétaires : lisez-les attentivement. Cet article a pour but de vous y aider.

Les revers monétaires renvoient assez rarement à des éléments personnels. Notons toutefois un fameux sesterce de Caligula qui honore ses trois sœurs "chéries" (Cohen 4 ; R.I.C. 26) :

C. CAESAR AVG. GERMANICVS. PON. M. TR. POT tête laurée à g. de l'empereur

R/ AGRIPPINA - DRVSIILA - IVLIA ses trois sœurs de face, à l'exergue S . C

Comme la titulature indique que Caligula est dans sa première puissance tribunitienne, cette monnaie se date de 37 ou 38 et on lira C(Gaius)

CAESAR AVG(ustus) GERMANICVS PON(tifex) M(aximus)
TR(ibunicia) POT(estate). Pour le revers S(enatu) C(onsulto) voir plus loin.

Certains revers représentent des animaux, des objets (par exemple une galère) et surtout des bâtiments, ou ils attestent la réalisation de grands travaux : tout le monde connaît le fameux Autel des Gaules érigé à Lyon, qu'on voit sur des revers d'Auguste (par exemple le sesterce Cohen 236 ; R.I.C. 361) et de Tibère avec la légende ROMETAVG (attention : ici les parties de mots abrégées ne sont pas séparées, elles sont en *scriptio continua*, c'est-à-dire en écriture continue sans blanc entre les mots : lire ROM(ae) ET AVG(usto) = « à Rome et à Auguste »). Est fameuse aussi la représentation du port d'Ostie sur un sesterce de Néron (Cohen 39 ; R.I.C. 95) avec la légende de revers AVGVSTI PORT. OST. S. C, qu'on développera AVGVSTI PORT(us) OST(iensis) S(enatus) C(onsulto). Néron a aussi représenté le temple de Janus avec ses portes fermées, pour signifier que la paix avait été rétablie dans tout l'Empire (par exemple l'as Cohen 171 ; R.I.C. 198) : PACE P. R. VBIQ. PARTA IANVM CLVSIT S. C, qu'on développera PACE P(opulo) R(omano) VBIQ(ue) PARTA IANVM CLVSIT S(enatu) C(onsulto) et qu'on traduira littéralement : « la paix ayant été procurée partout au peuple Romain, il [l'empereur Néron qui est nommé et représenté au droit de cet as : ne pas oublier que les deux faces de la monnaie peuvent être liées !] ferma < le temple de > Janus. Par sénatus-consulte ». Le Colisée (l'amphithéâtre flavien) est représenté au revers d'un sesterce de Titus (Cohen 400 ; R.I.C. 110), mais sans inscription : l'image était suffisante pour les Romains de l'époque. Quant à la colonne trajane, on la voit (Dupondius, Cohen 360 ; R.I.C. 679), avec le S. C et une légende à saveur républicaine sans abréviation et en *scriptio continua* (en rajoutant les blancs qui s'imposent pour nous : SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS = « le Sénat et le peuple Romain », formule politique rituelle sous la République. N'oublions pas que le “principat” n'avait pas aboli la République : en 27 av. J.-C., Octave avait théoriquement remis tout pouvoir “au Sénat et au Peuple Romain” (qui en retour lui avait conféré le nom d'Augustus et avait renouvelé ses pouvoirs) et Nerva, le père adoptif de Trajan, avait été élu empereur par le Sénat. Nerva et Trajan sont souvent considérés comme des “empereurs républicains”.

Pour les grands travaux, à côté de la remise en état de certaines voies romaines, on remarque sur un sesterce de Nerva la célébration du rétablissement de la circulation (publique; la “poste publique”) en Italie (Cohen 144 ; R.I.C. 104) en 97 ou 98 (TR. P. II) : VEHICVLATIONE ITALIAE REMISSA S. C, avec deux mules et une charrette.

Quant aux événements militaires et politiques, on peut citer à titre d'exemples la restitution par les Parthes, en 20 av. J.-C., par voie diplomatique, des enseignes romaines prises à Crassus, le triumvir, lors du désastre de Carrhes en 53 av. J.-C. : l'atteste par exemple un denier d'Auguste (Cohen 257 ; R.I.C. 48) qui présente en légende de revers, en trois lignes, SIGNIS / PARTHICIS / RECEPTIS (littéralement : « pour la récupération des enseignes <prises par les> Parthes »). Tibère célèbre la restitution à l'Empire de cités d'Asie sur un sesterce frappé en 22 ou 23 (TR. POT. XXIII, Cohen 3 ; R.I.C. 19) : CIVITATIBVS ASIAE RESTITVTIS. La victoire sur les Juifs révoltés est affirmée et sur un denier (Cohen 226 ; R.I.C. 266 IVDAEA, la Judée vaincue au pied d'un trophée) et par un as de Vespasien à la légende explicite : IVDAEA CAPTA (Cohen 244 ; R.I.C. 489, la Judée vaincue au pied d'un palmier), type repris par Domitien, comme César sous son père Vespasien (as, Cohen 118 ; R.I.C. 784). Domitien célébrera aussi son triomphe (ou plutôt pseudo-triomphe si j'en crois l'historien Tacite) sur les Germains avec le type explicite GERMANIA CAPTA, un trophée entre une Germaine et un Germain captifs (sesterce, Cohen 136 ; R.I.C. 278a). On connaît aussi toutes les monnaies frappées par Hadrien pour célébrer les différents pays qui constituaient des provinces romaines (AEGYPTOS, BRITANNIA, GALLIA, HISPANIA, GERMANIA).

Pour le Haut-Empire, il ne reste à rendre compte que d'une abréviation nécessaire sur les monnaies de “bronze” (en simplifiant), souvent rencontrée dans les pages qui précèdent : les deux lettres qu'on voit au revers des sesterces, dupondius et as : S C, qui signifient S(ENATVS) C(ONSVLTO), c'est-à-dire “par sénatus-consulte”, par décision du Sénat. L'empereur se réservant les frappes en métal noble (or et argent), seules les frappe de “bronze” (bronze, cuivre et aurichalque) étaient sous l'autorité du Sénat. C'est pourquoi l'empereur “temporaire” Othon (trois mois au début de l'année 69), qui ne fut pas reconnu par le Sénat, n'a frappé dans la partie latine de l'Empire que des aurei et des deniers. Si l'on vous propose un sesterce d'Othon, ne l'achetez pas : c'est un faux ! Mais il existe des bronzes d'Othon à légende grecque (donc exclus de cette étude), frappés notamment à Antioche ou Alexandrie : la situation juridique du monnayage de ces cités grecques était spécifique.

Sous le Bas-Empire, on note deux modifications d'importance dans l'épigraphie numismatique : l'exergue indique l'atelier monétaire et même l'officine qui a frappé la monnaie. D'autre part, en 321, Constantin Ier introduit une modification majeure au plan idéologique en prenant et en apposant sur les monnaies le titre de *Dominus* (= “maître”, “seigneur”), que

les Romains, qui se considéraient comme des citoyens et non comme des sujets soumis (le terme de *dominus* évoquait par contraste celui de *servus*, esclave), avaient jusque là refusé (Domitien avait vainement tenté de le prendre) : aux yeux des historiens, l'Empire romain passe alors du Principat au Dominat. L'abréviation DN au début de la titulature impériale doit se lire D(ominus) N(oster) et se comprendre « Notre Seigneur ». Rare sur les monnaies de Constantin Ier lui-même, dont la titulature la plus fréquente est CONSTAN - TINVS AVG(ustus), elle se généralisera ensuite. Exemple : DN CONSTAN - TIVS P F AVG se développe en D(ominus) N(oster) CONSTANTIVS P(ius) F(elix) AVG(ustus) et se traduit « Notre Seigneur Constance [II en l'occurrence] Pieux, Heureux, Auguste ». On notera les deux épithètes religieuses, puisque *felix* signifie “heureux” au sens de “favorisé par la divinité”.

On notera que la coupure dans la légende, et en particulier dans le nom du prince, a une signification et qu'elle permet parfois de distinguer des émissions. Dans sa réforme qui a conduit à la tétrarchie, Dioclétien (284-305) distinguait les empereurs “de plein exercice”, qualifiés d'Augustes (AVGVSTVS, AVGVSTI), des co-empereurs qui étaient associés aux empereurs proprement dit avec la vocation de leur succéder comme *Augusti* quand ces derniers prendraient leur retraite, qualifiés de CAESAR(ES). Il est donc très important de distinguer par leur titulature l'empereur (AVGustus) de son ou de ses Césars, en quelque sorte leurs adjoints : C(AES), souvent précédé de N(OB) [= *Nobilis Caesar*, “noble César”]. Constantin I^{er} nomma Césars tous ses fils : Crispus, Constantin II, Constans et Constance II. On fera attention à l'onomastique latine et au fait que plusieurs empereurs ont porté le même nom sans que leur quantième soit indiqué comme nous l'avons vu dans la titulature de Constance II développée plus haut :

CONSTANTINVS = Constantin [Constantin I^{er}, mort en 337 ; mais aussi ensuite Constantin II son fils, César de 317 à 337 et Auguste de 337 à 340 ; et Constantin III, Auguste de 407 à 411, sans compter les empereurs byzantins] ;

CONSTANS = Constant [Constant, fils de Constantin I^{er}, César de 333 à 337 et Auguste de 337 à 350 ; mais aussi le fils de Constantin III, élevé au rang d'Auguste en 408, exécuté comme son père en 411] ;

CONSTANTIVS = Constance [Constance I^{er}, père de Constantin I^{er}, César de 293 à 305, puis Auguste en 305-306 ; Constance II, fils de Constantin I^{er}, César de 324 à 337 et Auguste de 337 à 361 ; Constance Galle, cousin de Constance II qui le nomma César en 351 avant de le démettre et de le condamner à mort en 354 ; Constantin III, Auguste éphémère en 421].

On se souviendra aussi qu'il y eut trois Valentinien.

DIVVS ou son abréviation DV signifie “divin” et se lit sur des monnaies commémoratives frappées en l'honneur d'empereurs morts (divinisés par l'apothéose), par exemple DIVO CONSTANTIO AVG(usto): « Au [en l'honneur du] Divin Constance Auguste », monnaie frappée en commémoration de Constance I^{er}, père de Constantin.

Quant au système de marques indiquant l'atelier monétaire, généralement à l'exergue du revers, il fut instauré par Dioclétien. En voici une liste à peu près exhaustive, je l'espère (je n'ai pas inclus certains ateliers temporaires sujets à discussion) :

Alexandrie : depuis 294, fermé sous Léon I^{er} (457-474) : AL(E) [rouvert par les Byzantins c. 538].

Amiens (*Ambianum*) : atelier ouvert par l'usurpateur Magnence, il ne fonctionna que de 350 à 353 : AMB.

Antioche (Turquie actuelle) : depuis c. 293, fermé par Léon I^{er} (457-474) : A(NT) [rouvert par les Byzantins c. 498].

Aquilée : depuis c. 294 jusqu'à c. 425 : AQ(IL).

Arles : depuis 313 (par transfert de l'atelier d'Ostie, voir à Ostie] jusqu'en 475 : A(RL) ; puis, de 328 à 340 CONST [la ville ayant reçu un second nom, *Constantina*, en l'honneur de Constantin II, fils de Constantin I^{er} né précisément à Arles, et tué dans une embuscade en 340] ; puis à nouveau AR(L) après la mort de Constantin II, de 340 à 353 ; puis à partir de 353-354 CON(ST) ou pour l'or KONSTAN [ligatures pour ces trois dernières lettres; abréviation KA sous Valentinien I^{er}], la ville ayant reçu pour second nom *Constantia* en l'honneur de Constance II ; mais on retrouve sur les monnaies d'or d'Honorius à Romulus les initiales du premier nom AR, alors que l'argent conserve la marque CON et, sous Constantin III (407-411), on trouve sur les siliques d'argent et la marque AR et la marque KONT, ce qui prouve, si besoin en était, qu'Arles n'a jamais perdu son premier nom (formes *Arelas*, *Arelate*, *Arelatum*, *Arelatus*), mais qu'à certaines périodes on a mis en avant un second nom qui lui conférait une dignité impériale : à la fin de l'Empire romain, Arles a été plusieurs fois une des capitales de l'Empire. Pour cette période, on distinguera les monnaies à la marque CON des monnaies de Constantinople avec les mêmes trois lettres CON par la marque de l'officine [voir plus loin], la numérotation des officines se faisant généralement en latin à Arles et en grec à Constantinople.

Barcelone : atelier ouvert par l'usurpateur Maximus de 409 à 411 : B.

Carthage : depuis c. 296 jusqu'en 311 : K(ART) [L'atelier rouvert par les Byzantins c. 534].

Colchester (*Camulodunum* / *Clausentum*, Angleterre) : de 287 à 296 : C(L)

Constantinople, depuis 326, par transfert de l'atelier de Ticinum (Pavie). *Constantinopolis*, la ville de Constantin, fut (re)fondée par Constantin I^{er} en

326 / 330 et devint la “nouvelle Rome”, la capitale de la partie orientale de l'Empire : C(ONSP).

Cyzique (Turquie) : depuis c. 294, fermé sous Léon I^{er} (457-474) : K / C(VZICEN) [rouvert par les Byzantins c. 518].

Héraclée (Turquie) : depuis c. 294, fermé sous Léon I^{er} (457-474) : H(ERACL).

Londres (*Londinium*) : depuis 297 jusqu'en 325, avec peut-être une courte reprise d'activité sous Magnus Maximus (383-388) : L(O)N.

Lyon (*Lugdunum*) : depuis c. 294 [mais atelier parfois actif sous le Haut Empire] jusqu'en 423 : L(VC/GD) [ne pas oublier la confusion C / G en latin].

Milan (*Mediolanum*) : depuis 364 (peut-être avant) jusqu'à c. 475 : M(E)D.

Nicomédie : depuis c. 294, fermé sous Léon I^{er} (457-474) : N(ICO) / NIK [rouvert par les Byzantins c. 498].

Ostie, depuis c. 308 à 313 (sous Maxence et son fils Romulus, et aussi pour Licinius I^{er} et Constantin I^{er}) : OST. Maxence, qui à la fin ne tenait plus que l'Italie et qui, dans la guerre civile qui l'opposa, pour finir, à Constantin I^{er}, devait entretenir de nombreuses troupes, fit ouvrir un atelier monétaire à Ostie, sur la mer, pour doubler la production monétaire de l'atelier de Rome. Constantin I^{er}, vainqueur de Maxence, comme chacun sait, à la bataille du pont Milvius (28 octobre 312) n'avait plus besoin d'un atelier monétaire si près de Rome. C'est pourquoi il opéra ce que d'aucuns pourraient considérer comme la première délocalisation industrielle de l'histoire : il transféra par mer tout l'atelier d'Ostie (matériel et personnel) à Arles (à l'époque, limite jusqu'à laquelle les bateaux de mer pouvaient remonter le Rhône) et ouvrit ainsi un nouvel atelier monétaire en Gaule, à côté de Trèves et de Lyon, la Gaule ayant toujours été chère à la famille constantinienne.

Pavie (*Ticinum* en latin) : depuis 294, fermé en 326 pour être transféré à Constantinople T(T).

Ravenne : établi par Honorius, qui s'y était réfugié après le “siège” de Milan par Alaric, à la fin de 402, fermé c. 475 : RV [rouvert par les Byzantins c. 555].

Rome : depuis c. 294 pour la Tétrarchie [mais fonctionnait déjà depuis longtemps !], fermé en 476 : R(OMA) / VRB ROM [rouvert par les Byzantins c. 552].

Serdique (Sofia) : depuis c. 303 jusqu'en 314 : S(ERD).

Sirmium (Sremska Mitrovica, Serbie, province de Voïvodine): de 320 à 326, puis de 351 à 364, puis 379 et 393-395 : S(IR)M.

Siscia (Sisak, Croatie): depuis c. 293 jusque c. 387 : SIS(C).

Thessalonique (Salonique): depuis c. 298, fermé sous Léon Ier (457-474) : T(HE)S [rouvert par les Byzantins c. 518].

Trèves : depuis 293, fermé c. 430 : TR(E).

Carte des ateliers monétaires de l'Empire romain dans Sear, p. 46.

Attention, pour certains ateliers, à certaines périodes, les initiales (ou l'abréviation) de la ville sont parfois précédées de
SM = S(acra) M(oneta) = Monnaie sacrée (c'est-à-dire “impériale” : sous le dominat, tout ce qui touche à l'empereur est *sacer*, sacré).

M = M(oneta)

P = P(ecunia) = argent.

Les ateliers ont souvent plusieurs officines, dont le nombre peut varier selon les périodes, généralement deux, trois ou quatre, mais parfois plus dans la partie orientale : 15 à Antioche sous Constance II ; 11 à Constantinople ; 9 officines à Rome sous Dioclétien. Pour mieux contrôler les fabrications, chaque officine est distinguée des autres. Dans les ateliers de la partie occidentale (latinophone) de l'Empire, ces officines sont indiquées le plus souvent en latin, exceptionnellement en grec (notamment à Rome sous Dioclétien ; voir plus loin) :

P = *prima* (première officine : ex. PCON(ST) = première officine de l'atelier d'Arles) ; la première officine est souvent réservée à l'Auguste.

S = *secunda* (deuxième officine) ;

T = *tertia* (troisième officine) ;

Q = *quarta* (quatrième officine).

Dans les ateliers de la partie orientale, hellénophone, et parfois même dans des ateliers de la partie latinophone, les officines sont numérotées en capitales grecques (lettres grecques dans l'ordre de l'alphabet grec). Ainsi SM ALA (Constantin I^{er}, R.I.C. 65) se lira S(acra) M(oneta) AL(exandriae) A = première officine (« Monnaie impériale d'Alexandrie, première officine »).

2. Épigraphie des monnaies médiévales

Dans la présente étude, je reprends les divisions historiographiques traditionnelles en France, qui font commencer le moyen âge en 476, quand Odoacre, roi des Hérules qui vient de s'emparer de Rome, ne daigne pas se faire proclamer empereur et renvoie à Constantinople les insignes de la dignité impériale romaine, ce qui signifie que, nominalement, l'Empire est réunifié sous direction orientale, depuis Constantinople, alors qu'en réalité la partie occidentale est morcelée en royaumes que certains qualifient de barbares tandis que d'autres qui, au moins pour le début de cette période,

me semblent avoir raison, parlent de royaumes romano-barbares. De fait, l'autorité morale de l'empereur de Byzance (Constantinople) n'est pas sans effet sur la diplomatie occidentale et, du point de vue numismatique, le monnayage d'or, le plus important dans cette période que l'historiographie française qualifie de mérovingienne, prolonge le monnayage de la fin de l'Empire d'Occident et de l'Empire d'Orient qui continue, avec le sou d'or [*solidus* créé par Constantin I^{er}] et le triens [tiers du sou]. On n'oubliera pas non plus que l'Empereur Justinien I^{er} (527-565) réalisera en grande partie, mais de façon éphémère, son rêve de réunifier les deux parties de l'Empire romain par sa reconquête d'une bonne partie de l'Empire d'Occident (c'est la raison pour laquelle j'ai indiqué pour certains ateliers monétaires occidentaux du Bas-Empire leur réouverture par les Byzantins). Il faut attendre le VIII^e siècle pour que le pouvoir byzantin renonce à intervenir dans les affaires occidentales. C'est en ce même siècle que les Arabes s'emparent de la majeure partie de l'Espagne wisigothique et le passage à une ère nouvelle se manifestera dans le couronnement en l'an 800 de Charlemagne comme empereur romain, reconstituant d'une certaine manière l'Empire d'Occident. On entre alors dans la période carolingienne et le début de ce qu'on appellera à partir de la Renaissance “le moyen âge”, c'est-à-dire la période qui se situe entre l'antiquité romaine et les temps nouveaux de la Renaissance, au milieu de cette durée historique. Je fais donc partie de ceux qui pensent que la période qui s'étend du V^e au VIII^e siècle prolonge l'antiquité tardive. Mais, pour ne pas troubler les habitudes du lecteur français, j'ai inclus ce prolongement de l'antiquité tardive dans le moyen âge, sous l'appellation traditionnelle d'époque mérovingienne, avant l'époque carolingienne et le moyen âge féodal.

A) Période mérovingienne (prolongement de l'antiquité tardive)

Comme je l'ai déjà dit, les monnayages des premiers rois “barbares” (Goths, Burgondes, Francs, Alamans...) imite plus ou moins habilement le monnayage de la fin de l'Empire d'Occident qui se prolonge dans le monnayage byzantin. Les déformations sont plus ou moins importantes : certains imitations de sous d'or ou de triens sont quasi parfaites et je pense que les marchands de l'époque ne devaient pas les distinguer des véritables monnaies byzantines. Parfois, ce monnayage d'assez belle facture byzantine se distingue par des lettres qui indiquent où il a été frappé. Pour la région qui nous concerne, je pense aux sous d'or et aux triens frappés au nom de princes byzantins Tibère Constantin [578-582], Maurice Tibère [582-602], mais qui se distinguent au revers par les initiales d'un atelier du sud de la Gaule (par exemple M - A pour les espèces frappées à Marseille). Dans

d'autres cas, les déformations des lettres, des légendes et des types sont très prononcées. Non seulement la graphie des lettres, mais la morpho-syntaxe du latin est en train d'évoluer vers ce qui deviendra les langues romanes, si bien que les légendes ne peuvent bien souvent être déchiffrées que par un œil expert. Pour ceux qui veulent s'initier à la paléographie de cette époque, je conseille de partir des indications données par Blanchet (p. 226-227) à partir du travail d'un autre numismate, mais aussi paléographe, M. Prou, dont on pourra utiliser dans un second temps le manuel de paléographie.

J'attirerai l'attention sur trois innovations de cette période :

- l'apparition et le développement de monogrammes parfois fort complexes et difficiles à décrypter (les monogrammes mérovingiens mériteraient une étude spécifique qu'il n'est pas possible de mener ici) ;
- l'apparition du monnayage ecclésiastique, auquel Blanchet consacre tout un chapitre (chap. V, p. 206-212), c'est-à-dire un monnayage portant soit des noms d'églises soit des noms d'évêques, les évêques étant devenus, avec la chute de l'Empire romain, de véritables princes à la fois spirituels et temporels. Blanchet donne des listes de ces deux types de monnayage. En me concentrant sur l'épigraphie, je mentionnerai trois abréviations très courantes sur les monnaies de ce genre (les variations morphologiques que j'indique correspondent au fait que les noms latins peuvent se trouver au nominatif, au génitif de possession, ou à l'ablatif [remarque pour ceux qui ont fait du latin]) :

ECL = EC[C]LESIA(E) : église

SCA/I/O/VS = SANCTVS /-A /-I /-O : saint

EPS/I [ou IPS] = EPISCOPVS / -I : évêque (confusion fréquente dans la langue de l'époque entre E et I) ;

- l'apparition de noms de monétaires, question qui a été bien étudiée par Blanchet (p. 227-228), qui a établi pour cette période une longue liste, avec traduction française des noms de localités avec leur localisation, à la fois des noms de lieux et de monétaires conjoints (son chapitre X, p. 249-334) et de noms de monétaires sans indication de localité (son chapitre XI, p. 335-336).

B) Période carolingienne

En reconstituant les écoles dans l'Empire restitué (ou espéré tel), Charlemagne a voulu rétablir un "latin normalisé", c'est-à-dire essayant de revenir aux normes du latin classique. Il s'ensuit que la graphie des monnaies carolingiennes est plus facile à déchiffrer que celle des monnaies mérovingiennes. On notera toutefois que

- le A, le plus souvent, n'est pas barré ;

- il y a toujours une certaine confusion entre C et G ;
- le O peut être carré ou en losange :

Attention, le T a parfois une forme cursive qui le fait ressembler à un q. Enfin une barre horizontale, au dessus ou à la hauteur médiane des lettres, indique une abréviation, par exemple :

D - I = DEI (notamment dans l'expression DEI GRATIA, “par la grâce de Dieu” ou S - CA = SANCTA, “sainte”.

Parmi les abréviations, MO(N) = MONETA. Quant au nom des villes, parfois abrégé en finale, il peut se trouver au nominatif, à l'accusatif ou à l'ablatif. Blanchet (chapitre VI, p. 382-395) donne la liste alphabétique des noms des ateliers carolingiens.

Deux mots sur la forme habituelle d'un nom (celui de Louis I^{er} dit le Pieux ou le Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, 814-840) : HLVDVVICVS. Je ne m'attarderai pas sur les deux V (en capitale romaine V est la majuscule de u), qui correspondent à notre ... W en notant la semi-consonne germanique appuyée. Mais le H initial peut intriguer. Il note une “aspiration” (en fait une “expiration”) initiale dont les Romains avaient perdu l'habitude (le poète Catulle se moque d'un snob archaïsant qui en introduisait partout), mais qui était si vigoureuse dans les langues germaniques (d'où notre h dit “aspiré” à l'initiale de “haut” ; pensons à la “rota” espagnole) qu'elle pouvait être notée par une gutturale. Ici, on note seulement l’“aspiration” ; mais une autre orthographe du même nom germanique peut-être CLOVIS, (latinisé en CLO[DO]V[V]ICVS). En fait CLOVIS, CLODOVIC, HLODOVIC et (H)LVDOVIC est le même nom (avec la confusion très fréquente à l'époque o / u). Avec une graphie “latinisante”, on trouve encore parfois la forme LOVIS sur des doubles ou deniers tournois de Louis XIII à légende française.

Les monogrammes sont toujours à la mode. Certains sont si complexes que les contemporains paraissent avoir eux-mêmes hésité sur le sens à leur donner et que les chercheurs modernes ne sont pas toujours d'accord entre eux. Mais le monogramme le plus familier et le plus simple est celui de KAROLVS (noter le K), à l'origine évidemment monogramme de Charlemagne.

C) le moyen âge féodal (XI^e - XV^e siècle)

Les monnaies de cette période portent en principe à l'avvers le nom du prince (au nominatif ; parfois au datif et très rarement au génitif) et son titre, et au revers le nom du lieu. Puis la seigneurie est associée au titre, ce qui permet d'introduire au revers, s'il n'est pas occupé par le reste de la titulature (certains princes possèdent tant de terres qu'il faut l'avvers et le

revers pour en dresser la liste, même avec des abréviations), une devise, souvent religieuse puisque le moyen âge est chrétien. Il arrive aussi, même à l'époque moderne, que l'une des deux faces soit sans légende. Si la monnaie ne porte aucune légende (ce qui est très rare... et hors de notre propos !), on dit qu'elle est "anépigraphe" (sans inscription).

a) Au droit, dans certaines séries au type immobilisé, on maintient le nom du souverain carolingien qui frappait à ce type à l'endroit considéré (CAROLVS, LVDOV(V)ICVS, LOT(H)ARIVS, Charles, Louis, Lothaire); le temps passant, la graphie de ce nom peut s'altérer. Les premiers noms de seigneurs apparaissent dans certaines régions dès le X^e siècle : c'est le cas pour Guillaume l'Ancien, comte de Lyon (921-923). Inversement, de nombreuses monnaies sont restées anonymes, notamment pour des monnaies épiscopales ou abbatiales, par exemple à Clermont-Ferrand, au Puy, à Grenoble, à Vienne... Il y a aussi les types immobilisés au monogramme ou au nom du premier seigneur qui frappa monnaie à cet endroit : Foulques à Angers, Erbert au Mans, Raymond à Melgueil... D'autres seigneurs finirent par apposer leur nom sur leur numéraire : les dauphins de Viennois, qui battent monnaie depuis 1185, ne signent pas leurs espèces avant 1285 environ (Humbert I^{er}) ; on n'y lit d'abord que leur titulature, étalée sur les deux faces : A/ CO(MES) DALFINVS et R/ VIENENSIVM. Dans certains cas, comme à Orange, on a d'abord des monnaies signées (en l'occurrence à la fois de l'Empereur, qui a accordé le droit de battre monnaie, dans le cas d'Orange, Henri VI, puis Frédéric I^{er}, et du prince, Guillaume IV), de la fin du XII^e siècle à la fin du premier quart du XIII^e ; puis des monnaies anonymes pendant environ un bon demi-siècle, avant de retrouver des monnaies signées, au nom de Bertrand des Baux (III, 1282-1335) pour Orange. C'est que les seigneurs féodaux ne raisonnaient pas comme les empereurs ou usurpateurs de l'Empire romain : en signant ses monnaies, le général romain qui venait de se faire proclamer *Imperator* et *Augustus* par ses troupes affirmait son pouvoir impérial. Au contraire, bien des barons ou comtes cherchaient avant tout à se créer une source de revenus et ils ne mettaient pas systématiquement leur nom sur les monnaies qu'ils faisaient frapper : une monnaie anonyme, surtout si elle imitait le monnayage d'un prince ou d'un grand seigneur (donc à grande circulation), et en particulier les types à la mode, se plaçait plus facilement. Un petit seigneur ne pouvait pas limiter son monnayage à son petit territoire : il fallait faire en sorte qu'il circulât au-delà de ses frontières limitées, dans des espaces plus larges. Ainsi s'explique que presque toutes les monnaies d'Orange soient imitées de celles d'un prince plus ou moins voisin. Ainsi s'explique que le denier du Puy, lieu de pèlerinage célèbre, ait été imité à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Orange, à Gap et à Rodez.

Le quantième (numéro d'ordre) du seigneur ou du roi n'est pas indiqué avant le XVI^e siècle (nous y reviendrons pour le royaume de France dans la troisième partie de cette étude), sauf pour les Papes, dont les monnaies portent cette indication à partir de Clément V [1305-1314 : CLEMENS : PAPA : QUINT(VS)] et pour une exception en Provence : certaines monnaies de Charles II d'Anjou (1285-1309), mais non toutes, ont une titulature qui commence par K. S. ..., c'est-à-dire K(AROLVS) S(ECVNDVS) ; il s'agit du denier tournois d'Avignon (Rolland 40-41), du gros frappé à Aix (Rolland 42) et du double coronat (Rolland 43), dont H. Rolland situe la frappe à partir de 1297. Mais certaines monnaies de Charles II ne portent pas le quantième : le denier reforciat (Rolland 45), l'obole coronat (Rolland 44), avec sa variante inédite au K que j'ai publiée en 1992 (t. VI de ces *Annales*, 1991 [1992], p. 45-46) et dont je connais maintenant au moins six exemplaires. Quant à la date, elle ne commence à apparaître, rarement, que dans la seconde moitié du XV^e siècle : en Flandre, avec un gros de Charles le Téméraire (1474) ; en Lorraine, avec une monnaie-médaille de René II (1488).

b) Le revers, comme nous l'avons dit, porte à l'origine le nom de la seigneurie pour laquelle la monnaie est frappée. Il peut s'agir d'un

- nom géographique, au nominatif, au génitif ou à l'ablatif : PROVINCIA pour la Provence, BLEDONIS pour Blois, METALLO pour Melle, parfois après une préposition

- adjectif ethnique, qui dépend ou non du nom du seigneur au droit : ANDEGAVENSIS, angevin, d'Angers.

Un nom de ville peut être précisé par une apposition (parfois abrégée) qui en précise l'importance : CIVITAS pour une véritable “cité” (souvent épiscopale au moyen âge), CASTRVM ou CASTELLVM pour une seigneurie ou un bourg de moindre importance. Mais au nom de la ville peut se substituer le nom de la province (nous l'avons vu pour PROVINCIA ; cf. BRITANNIE pour la Bretagne ou SABAVDIE pour la Savoie).

Le nom de lieu porté sur la monnaie n'est donc pas forcément celui de l'atelier monétaire : le prince ne monnayait pas forcément dans sa “capitale” ; il pouvait installer son atelier monétaire, en toute sécurité, dans un château : ainsi le château de Tarascon a parfois abrité un atelier monétaire provençal ; les seigneurs d'Anduse et Sauve frappaient à Sommières. Quand le nom de l'atelier figure, ce qui est rare, ce nom est souvent précédé de MO(NETA) ou DE(NARIVS) [denier]. À la fin du moyen âge, notamment en France, l'atelier monétaire peut être indiqué par une lettre (quelques ateliers sous Charles V et au début du règne de Charles

VI) et surtout par un point secret à partir de la réforme de septembre 1389 (détail dans Lafaurie I, p. 72-73, avec des compléments ou des modifications indiquées en tête de chaque règne successif).

Quand le revers monétaire n'indique pas le nom de la seigneurie ou de la province, on trouve toutes sortes de devises, généralement religieuses, plus ou moins abrégées, courantes à partir du XV^e siècle. Par exemple, pour le denier du Maine : SIGNVM DEI VIVI ("le signe du Dieu vivant" = la Croix). Dans le royaume de France : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM ("Que le nom du Seigneur soit béni"). En Alsace et ailleurs GLORIA IN EXCELSIS DEO ("Gloire à Dieu au plus haut <des cieux>"). Les légendes religieuses s'imposent sur les dernières monnaies des comtes de Provence : n'étaient les deux R accostant la croix à deux branches horizontales inégales (croix d'Anjou qui deviendra croix de Lorraine) et qui signifient R(ENATVS) R(EX), les magdalons du roi René (Rolland 131-132) pourraient être pris pour des médailles religieuses : au droit, autour d'une représentation de Marie Magdeleine avec le vase à parfum, on lit MARIA VNXIT PEDES XPISTI ("Marie oignit les pieds du Christ") et au revers, autour de la croix précédemment décrite, O CRVX AVE SPES VNICA ("O Croix, salut, unique espérance") ; les monnaies d'argent et de billon de la troisième période du monnayage de René portent au droit la titulature du prince, mais leur revers reprend la croix d'Anjou avec la légende précitée (avec parfois de petites variantes). Quant à Charles III, s'il appose sa titulature sur l'avvers de toutes ses monnaies, y compris les magdalons, il reprend au revers la croix d'Anjou avec une titulature politico-religieuse, puisqu'il s'agit de la phrase que, selon l'historiographie chrétienne, Constantin I^{er} entendit en rêve juste avant sa victoire contre Maxence au pont Milvius (voir plus haut à propos des ateliers romains d'Ostie et d'Arles) : IN HOC SIGNO VINCES ("en ce signe [la Croix] tu vaincras"), sur toutes ses monnaies (après avoir exclu certains types indûment décrits par Rolland), y compris le quart de gros inédit que j'ai présentée en 1998 (Charlet 1998, p. 40-42) et dont un second exemplaire a ensuite été vendu par CGF.

On y trouve aussi parfois un nom de monnaie : ainsi à Trévoux, OBOLVS TREVOS ou une valeur, comme au revers des double deniers ou patacs provençaux de Robert (Rolland 60), Jeanne (R 100) ou Louis II-III (Rolland 111) où DEN. DVPLEX est à lire DEN(arius) DVPLEX.

c) Lecture des légendes ; langue et alphabet

Globalement, la langue des inscriptions monétaires est le latin, langue de culture pour toute l'Europe (mais avec des approximations et des solécismes : on n'oubliera pas qu'à partir de la fin du XI^e siècle on ne

prononce plus et on ne note plus les diphtongues ; e peut donc correspondre à ae en latin classique), ce qui n'empêche pas que parfois se glissent des mots vernaculaires : ainsi dans le Barrois on peut lire la légende EDWAR CUENS = Édouard “cuens” (cas sujet de l'ancien français qui correspond au cas régime, seul maintenu en français moderne, “comte” [latin *comes*]); on trouve aussi GAUCHIER COMES (nom français, mais titre de noblesse en latin). Exceptionnellement, on peut même trouver une légende française: sur certains deniers du Puy, on lit DEL PUEI, ce qui précisément signifie “du Puy”.

Mais la lecture de ces légendes quasiment latines est plus difficile que pour des monnaies romaines ou carolingiennes car la forme des lettres a évolué et varie selon les époques et les endroits (ce que l'on étudie en paléographie), ce qui peut constituer un élément de datation; ainsi on opposera le E en capitale latine et le e lunaire. Dieudonné II (p. 52) et IV (p. 27) donne quelques éléments utiles, mais très ponctuels (pour IV, p. 27 : divers A, D, E, H, M, N, O, Q, R, T et U). À la Renaissance, dès le XV^e siècle en Italie, on revient aux capitales latines, mais tout en conservant parfois, pendant quelque temps, des lettres de facture médiévale, ce qui conduit à des mélanges parfois un peu déroutants.

Par ailleurs il faut tenir compte des ligatures et des abréviations (il en existe un dictionnaire A. Cappelli, *Dizionario di abbreviature latine ed italiane*, Hoepli, Milano, nombreuses éditions). Dieudonné IV (p. 27) indique la ligature AV, si fréquente sur les monnaies d'Orange (forme latine du nom : AVRA-). On pourrait citer d'autres ligatures très fréquentes comme ME ou OM (je pense à la manière d'écrire le mot COMES, comte). J'ai eu à examiner dernièrement (Charlet 2011) un cas assez complexe combinant ligature et abréviation à propos de la première monnaie féodale frappée à Orange à la fin du XII^e siècle, au nom de l'empereur Henri : après le nom ENRICVS (sans H, ce qui n'a rien de surprenant au moyen âge) on lit une ligature I P (I avec la panse du P) surmontée de trois points formant un tilde qui joue ici le rôle de barre de nasalisation, puis un T surmonté des trois points formant un tilde qui indique ici une abréviation. En clair, il faut lire I(M)P T en comprenant qu'il s'agit d'une abréviation (le M est induit par la barre de nasalisation qui équivaut à une consonne nasale M ou N selon le cas) : toute personne du moyen âge sachant lire savait que l'abréviation IMPT signifiait IMP(era)T(or), après le nom du souverain. Mentionnons enfin une abréviation originellement grecque XPC = *Christus* en latin.

Pour le domaine provençal, outre certaines abréviations de noms propres faciles à retenir (SCL = SICILIE ; IHR = IHERVSALEM), il faut connaître quelques abréviations usuelles au moyen âge pour déchiffrer

certaines légendes. Ainsi un P dont la haste verticale est barrée sous la panse équivaut à PER ; le même P surmonté d'une petite barre équivaut à PR(A)E et enfin, quand la panse se prolonge à gauche de la haste verticale par une boucle, il faut lire PRO. Et cette abréviation est très fréquente sur les monnaies... de Provence. Ainsi la légende dans le champ des patacs, aussi bien de Robert (Rolland 60), que de Jeanne (Rolland 100), de Louis II-III (Rolland 111) ou de René (Rolland 117) n'est pas PU -IE, mais PROU -IE pour PROU(inc)IE. La plupart des numismates s'y sont laissés prendre et ont donné des légendes PVINCIE là où tout habitant du moyen âge sachant lire lisait P(RO)VINCIE, parce qu'il laissait non un P, comme la plupart des modernes ignorants, mais l'abréviation de PRO. Vérification faite, je puis affirmer que c'est bien PROVINCE, avec l'abréviation susdécrite, qu'il faut bien lire sur les deniers (Rolland 20) et gros de Charles I^{er} (Rolland 24), ainsi que sur le denier coronat et son obole (Rolland 37-38) ; pour Robert, le denier reforciat (Rolland 49), le carlin (Rolland 51), le roberton et son obole (Rolland 54-55), le sol coronat (Rolland 56), le coronat reforciat et le denier correspondant (Rolland 62-63) ; pour Jeanne, le sol coronat (Rolland 65 et 73), le coronat (Rolland 69), le gillat (Rolland 74), le gros tournois (Rolland 75), l'octhène (Rolland 76), le quaternal, le quart de sol et le denier (Rolland 77, 78, 79), les florins (Rolland 80 et 85), le coronat d'or (Rolland 83), le gros (Rolland 88), l'octhène de Piémont (Rolland 96), le quaternal (Rolland 97), le quart de sol (Rolland 99) et le denier (Rolland 101), ainsi que l'obole reforciat inédite que j'ai publiée en 2010 (Charlet 2010 B) ; pour Louis II-III, le sol coronat (Rolland 109) et le patac (Rolland 117) ; pour René, le sol coronat (Rolland 115), le quaternal (Rolland 116) et le denier inédit que j'ai publié en 1988 (Charlet 1988 et 2008).

Enfin, il ne faut pas perdre de vue non seulement que la légende d'avvers peut se prolonger au revers mais qu'une légende circulaire peut se prolonger dans le champ (le centre de la monnaie) ou qu'inversement une légende commencée dans le champ peut se prolonger dans la légende circulaire. Par exemple, à Vienne, on trouve IMPERA prolongé dans le champ par TOR pour former le mot IMPERATOR (empereur) ; à Angoulême, l'adjectif géographique qui désigne la ville ENGOLISMENSIS s'achève dans le champ (*Engolismen* - SIS). Inversement, sur certaines monnaies il faut partir de la légende qui est dans le champ avant de lire la légende circulaire. Je prendrai trois exemples qui appartiennent à la numismatique de la principauté d'Orange. D'abord un petit denier assez courant que j'ai attribué à Raymond IV (anciennement III) et à la période 1320-1330 (Charlet 2007 R IV - 13 ; Poey d'Avant 4488) et qu'il faut lire à partir des lettres du champ sous le cornet RA, en continuant par la légende

circulaire DEI / GRACIA [orthographe médiévale pour GRATIA en latin classique) et en terminant par la légende du revers PRI : AURASICE. On comprendra donc RA(mundus) DEI GRACIA PRI(nceps) AURASICE (“Raymond par la grâce de Dieu prince d'Orange”). On lira de même l'imitation du blanc au K du roi de France Charles V par Raymond V (anciennement IV), c. 1365-1373 (Charlet 2010 R V - 16 ; cf. Poey d'Avant 4510) : sous une couronne un grand R (qui remplace le K du roi de France), puis en légende circulaire DEI : GRACIA, et enfin, en suivant la légende intérieure du revers (la légende extérieure est religieuse : SIT NOMEN ...), PR(I)NCEPS : AURAICE, soit presque comme précédemment R(amundus) DEI GRACIA PRINCEPS AURAICE (variante dans l'orthographe du nom latin de la ville). Le troisième cas est un peu différent : il s'agit d'une imitation du double denier ou patac provençal au tout début du règne de Raymond V (1340-1345, Charlet 2009 R V - 1 ; Caron 422) : on commence par la légende du droit RAM [ligature AM] - DUS DEI GRA, puis on continue au revers par les quatre lettres du champ en deux lignes qui imitent le type provençal précédemment décrit : PR / IN, et on enchaîne immédiatement avec la légende circulaire CE(N)PS AURA, ce qui donne au total : RAM(un)DUS DEI GRA(cia) PRINCE(N)PS AURA([s]ice). J'aurais pu citer aussi le revers des deniers guillermains, et leurs oboles, de Forcalquier (Guillaume IV, puis V, puis Charles I^{er}), dont il faut lire le revers en commençant par le champ (quatre lettres en croix COME pour COMES) puis la légende circulaire PROENCIE, où le U / V est escamoté parce que le u semi-consonne devait se fondre dans la prononciation du O.

3. Épigraphie des monnaies modernes

La lecture des monnaies modernes est globalement assez facile parce que la capitale latine (majuscule si l'on veut) s'impose, même si, deci delà, on trouve encore, au moins au début de cette période, quelques lettres de facture médiévale : c'est ce qui fait le charme de ces monnaies. La langue reste majoritairement le latin (sur l'or et l'argent) jusqu'à la fin de l'ancien régime en France (avec la marque de droit divin qui s'abrègera finalement en D. G. = DEI GRATIA), alors que le français s'introduit sur le petit monnayage de cuivre (à partir d'Henri III), pour l'indication de la valeur de la monnaie au revers, mais parfois aussi dans la titulature du droit qui peut mélanger, comme à Aix en 1612, le français et le latin. On pourra donc lire sur les doubles et deniers tournois aussi bien LOVIS que LVD(OVICVS). Attention aux monnaies royales de Béarn : leur titulature royale s'achève

par les deux lettres liées en monogramme BD, qu'il faut lire D(OMINVS) B(EARNIAE), c'est-à-dire "Seigneur de Béarn". Cette titulature propre au Béarn fait de ces monnaies des types particuliers, à distinguer des types habituels du royaume. Il ne s'agit pas d'une marque d'atelier comme on a pu l'écrire ici ou là.

Le français remplacera le latin sur toutes les monnaies françaises à partir de la monarchie constitutionnelle, avec la titulature LOUIS XVI ROI DES FRANÇOIS (graphie de l'époque, plus fréquente que FRANÇAIS, qui correspond en fait à la prononciation du temps... et parfois sans cédille). Mais de nombreux états conserveront le latin non seulement au XIX^e, mais au XX^e siècle et on lit encore sur les monnaies du Vatican, y compris certains euros, la titulature latine du Pape avec P. M. ... ce qui correspond à la vieille titulature latine antique (païenne !) PONTIFEX MAXIMVS. Comme quoi il y a parfois des permanences et des continuités surprenantes en numismatique.

Dans le cas de monnaies plus ou moins de fantaisie - je pense en particulier aux monnaies très spécifiques pour le commerce avec le Levant dans les années 1665-1669 -, pour comprendre des légendes parfois humoristiques ou facétieuses, il ne faut pas oublier, comme nous l'avons vu pour les monnaies médiévales, que les légendes d'avvers et de revers peuvent se lire en continuité... dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, en 1997 (Charlet 1997, p. 11), j'ai pu résoudre l'énigme que constituaient les légendes d'un luigino, comme disent les Italiens, ou d'une "Mademoiselle" comme on disait à l'époque en France, c'est-à-dire d'un douzième d'écu imitant les douzièmes frappés dans les Dombes à l'effigie de la Grande Mademoiselle et frappé en 1667 et 1668 à Monaco (C. - J.-L. Charlet 83 et 85). Du côté du portrait, on lit ET DELECTATIONE DIGNE : que signifie ce ET en tête de légende ? Quant à DIGNE, qui ne peut pas se comprendre comme l'adverbe latin *digne*, on ne peut que l'interpréter que comme *dignae* (alors prononcé *digné* sans diphtongue comme au moyen âge). Mais à quoi rapporter ce féminin pluriel ? La légende du revers est elle aussi, en soi, énigmatique : PARTES CVRIOSITATE (pourquoi cet ablatif ? De quoi dépend-il ?). La solution (c'est-à-dire la structure de la phrase) m'a sauté aux yeux quand j'ai lu en continuité PARTES CVRIOSITATE ET DELECTATIONE DIGN(A)E ("Des parties dignes de curiosité et de plaisir", c'est-à-dire "Des parties dignes de susciter la curiosité et le plaisir"). Restait à comprendre de quelles "parties" il s'agissait. C'est bien sûr la monnaie et ce qu'elle représente qui m'a donné la solution, étant entendu que je soupçonnais quelque ambiguïté ou équivoque dans une monnaie de ce type à cette époque. Comme l'attestent les manuels de conversation latine abondamment édités aux XVI^e et XVII^e siècles pour les

marchands internationaux, le mot *partes* peut désigner des monnaies divisionnaires, “parties” d'une unité plus grande (un cinquième, douzième ou seizième d'écu par exemple). La légende peut donc indiquer que ce type de divisionnaires plaisait aux Levantins pour qui on les frappait. Mais les termes de curiosité et de plaisir sont bien forts dans cette perspective. Or, si l'on regarde le côté du portrait, là où se trouve le terme “plaisir”, on voit un buste de la Grande Demoiselle dont la poitrine généreuse est à demi-découverte pour susciter à la fois la curiosité et le plaisir. J'ai relevé une autre équivoque du même ordre dans une autre mademoiselle qu'on doit attribuer à un prince allemand plutôt qu'à Malte : PARTES VOLVPTATI / ORIENTALIVM DICATAE (“Des ‘parties’ dédiées à la volupté des Orientaux”).

Le premier grand changement sera, progressivement durant la première moitié du XVI^e siècle, la systématisation du quantième ou numéro d'ordre du souverain. En France, la première tentative, isolée, concerne l'atelier d'Aix-en-Provence qui, à partir de décembre 1506, introduit le chiffre XII après le nom de Louis : on le voit sur l'écu d'or et sur le douzain. Sous François I^{er} cette mention deviendra moins rare, sans se généraliser, sous la forme FRANCISCVS I^o, le signe abrégatif apposé, normalement en exposant, après le I (= un) étant une abréviation usuelle pour les terminaisons latines en -us. Il faut donc lire *Franciscus primus*. Nous reviendrons bientôt sur ce signe abrégatif à propos des marques des ateliers monétaires. Mais c'est sous Henri II, en 1549, dans le cadre d'une grande réforme qui introduit aussi le millésime de la frappe (en chiffres arabes, mais parfois aussi en chiffres romains), que le quantième est obligatoire. À Orange, Guillaume III avait introduit son quantième en 1544 et en 1552 Charles-Quint avait prescrit cet usage. Normalement, ce quantième est en chiffres latins, avec les particularités que nous avons mentionnées plus haut. Sous Charles IX, il y eut même des introductions sporadiques du chiffre arabe si bien qu'on peut trouver sur ses testons les formes CAROLVS VIII, IX ou 9 (et parfois, par erreur ou oubli du graveur, VIII au lieu de VIII). Les monnaies de Louis XIV présentent presque toutes LVD (ovicus) XIII, à l'exception notable de la production de l'atelier de Dijon LVD. XIV).

Le deuxième point sur lequel je voudrais attirer l'attention, c'est la marque de l'atelier monétaire. Nous avons vu que le système d'identification des ateliers par points secrets s'était imposé en France en 1389. Le 14 janvier 1540, François I^{er} entreprit une réforme importante en doublant au début, mais dans la perspective d'un remplacement, les points secrets par une lettre (voir Lafaurie II, p. 32-33). François I^{er} répartit donc, en commençant par les villes les plus importantes (Paris, puis Rouen, alors

seconde ville du royaume... prennent respectivement le A, le B...), les lettres d'un alphabet qui, pour être français, conservait encore bien des particularités latines : ainsi la capitale I (Limoges) ne se distingue pas encore nettement du J qui s'imposera par l'imprimerie mais qui n'a jamais été attribué à un atelier monétaire ; de même la capitale V est un u majuscule et c'est pourquoi le U n'est pas attribué : il ne le sera que sous Napoléon I^{er} pour distinguer l'atelier de Turin ; cette ville avait déjà frappé monnaie pour François I^{er}, mais son différent était alors T (1540-1541), puis précisément V. Nantes reçut d'abord pour différent N (la confusion avec Montpellier étant évitée par l'existence des types bretons à Nantes) ; elle ne reçut le T qu'en 1551, quand Turin n'était plus française. Quant au W, ce n'était pas une lettre de l'alphabet latin (comme nous l'avons vu, on avait doublé le V des noms germaniques pour rendre l'articulation forte du w- initial germanique). Il ne sera introduit comme marque d'atelier qu'en 1693, pour remplacer les deux L (LL), puis le L couronné qui avaient été donnés pour marque à l'atelier de Lille après le rattachement de la Flandre à la France (à partir de 1686 pour l'atelier monétaire). Comme on le voit, une fois épuisé cet alphabet un peu limité, il fallait

- soit ajouter un signe distinctif sur une lettre (le L couronné pour Lille ; le M couronné pour Metz de 1690 à 1693) ;
- soit redoubler une lettre : LL pour Lille en 1686 avant le L couronné ; AA pour Metz après le M couronné (à partir de 1693) ; BB pour Strasbourg à partir de 1682 ; et, en les inversant de manière à les lier, les deux C de Besançon (de 1694 à 1772) ;
- soit choisir un signe abrégatif usuel au moyen âge et au delà : je pense que la première marque de Grenoble qui, jusqu'en 1553, ressemble à une sorte de 3 est en fait le signe abrégatif qui, avec la lettre q (q3) signifie *que*, la conjonction de coordination latine enclitique. Grenoble prendra comme marque le Z quand l'atelier de Rennes, qui lui avait conservé une graphie médiévale, aura libéré cette lettre : de fait, depuis 1549, Rennes a pour différent ce que l'on décrit habituellement comme un 9, mais qui en réalité est l'abréviation de -us dont nous avons parlé plus haut à propos de François I^{er} (I⁹). Quant aux ateliers provençaux d'Aix et Marseille, qui en janvier 1540 étaient (déjà !) en pleine lutte pour la possession de l'atelier de Provence, Aix revendiquant l'atelier comme capitale du comté de Provence dont Marseille ne constituait qu'une terre adjacente, et Marseille se targuant de son soutien indéfectible à François I^{er} lors de sa lutte contre Charles-Quint et de l'invasion de la Provence alors qu'Aix avait pactisé avec l'“envahisseur”, ils s'étaient neutralisés. Toutes les lettres de l'alphabet franco-latin avaient été accordées. Aussi les deux villes reçurent-elles chacune un signe d'abréviation : pour Aix, successivement deux signes

ayant la même signification (= la conjonction à la fois latine et française “et”) : d'abord une sorte de T à haste arrondie avec au sommet une petite barre horizontale partant vers la gauche sans déborder à droite (de 1543 à 1550) ; puis la fameuse esperluette (&) qu'Aix conservera jusqu'à la fermeture de son atelier en 1786. Quant au différent de l'atelier de Marseille, qui avait réussi à rouvrir avant Aix entre le 15 avril et le 15 juin 1540, on le décrit comme une sorte de Z barré. En fait, ce différent, qui avait été réservé au premier des deux ateliers qui rouvrirait en Provence, est une ligature abrégative ST (le haut du T étant touché par un S sans panse qui est resté vivant jusqu'au XVIII^e siècle et que les débutants confondent avec un F puisque c'est une sorte de F sans petite barre médiane à droite, mais avec parfois une petite barre médiane à gauche), qui signifie “est”. L'atelier de Marseille, en chômage, puis fermé après 1551, conservera ce différent, sous une graphie plus carrée, pendant sa réouverture sous la Ligue (1591 à 1595 ou 1596). Mais, lors de la brève réouverture au début du règne de Louis XIV (1644-1646), comme l'a bien expliqué mon frère Christian, l'administration des monnaies avait prévu de donner à Marseille le différent V, alors inutilisé (Turin n'était plus française depuis 1559 et Troyes n'aura ce différent que de 1693 à 1772) ; mais le graveur local combina cette lettre avec un coin de Paris envoyé comme modèle et la combinaison de ce V avec le A donne un résultat qui ressemble à deux A emboîtés à l'envers. À sa réouverture en 1787, après la fermeture définitive de l'atelier d'Aix, Marseille mit en monogramme les deux premières lettres de son nom (MA).

- soit enfin (en désespoir de cause ?), choisir un objet-symbole : ainsi Montélimar, durant sa courte ouverture royale (jusqu'en 1552), reçut comme symbole le globe crucigère ; Chambéry, une étoile (jusqu'en 1552) ; Crémieu (1551-1552), une couronne, et Pau, qui est, comme nous l'avons vu, un cas particulier, une vache (à partir de 1589).

Enfin, pour ceux qui se demanderaient avec angoisse à quoi a servi le Q, je répondrai qu'il fut d'abord attribué à Narbonne, à partir de 1587 et jusqu'en 1653 (mais avec des fermetures) ; puis qu'il passa à Perpignan en 1711, jusqu'à la fin de la monarchie française (1792).

Le troisième point sera celui de l'introduction progressive de l'indication de la valeur sur la monnaie. Pour la France, nous en avons déjà parlé pour les monnaies de cuivre (doubles et deniers tournois, mais aussi liards, doubles, IIII et six deniers sous Louis XIV et sur certains billons comme les XV et XXX deniers à Metz et Lyon et les monnaies spécifiques d'argent à bas titre sous Louis XIV à Strasbourg. Pour les espèces d'argent, ces indications sont très limitées pour la période de monarchie absolue, en dehors des quarts (IV) et huitièmes (VIII) d'écu d'or frappés en argent : je

ne vois guère, avant les frappes constitutionnelles, que les X et XX sols frappés sous Louis XV en 1719-1720. En dehors de France, les valeurs commencent à se diffuser sur les cuivres et billons noirs à partir du XVI^e siècle, puis pour le gros dans l'est, le florin à Metz ou le ducat à Besançon, avant leur rattachement à la France.

Bibliographie succincte

1. Monnaies romaines antiques

Babelon = E. Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine vulgairement appelées monnaies consulaires*, deux volumes, Paris-Londres 1885 (réimpression Bologne 1963)

Cohen = H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées médailles impériales*, huit volumes, Paris, première édition 1859, seconde édition 1880-1892 (réimpression Graz 1955)

Crawford = M.H. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge University Press, 2 volumes, 1974

R.I.C. = *The Roman Imperial Coinage*, 10 volumes couvrant tout l'Empire romain jusqu'en 491, publiés à Londres de 1923 à 1994 (avec une seconde édition revue et corrigée pour le premier tome, en deux volumes, en 1984 et des réimpressions) par les meilleurs spécialistes anglais : A.M. Burnett, R.A.G. Carson, J.P.C. Kent, H. Mattingly, J.W.E. Pearce, C.H.V. Sutherland, E.A. Sydenham, P.H. Webb

Sear = David R. Sear, *Roman Coins and their Values*, Seaby, Londres 1974 (2^e édition)

Sydenham = E.A. Sydenham, *The Coinage of the Roman Republic*, Londres 1952

2. Monnaies médiévales et modernes

Blanchet = A. Blanchet, *Manuel de numismatique française*, tome premier : *Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet*, Paris 1912

Caron = E. Caron, *Monnaies féodales françaises*, Paris 1882-1884 (réimpression augmentée, Paris Les Chevaliers-légers)

Charlet 1988 = J.-L. Charlet, "Un denier inédit du roi René", *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon 1988, p. 8

Charlet 1997 = Id., "Sur quelques légendes de 'Damoyselles'", *Ibid.* 1997, p. 10-12

Charlet 1998 = Id., "Charles III, dernier comte de Provence (1480-1481), et son monnayage", *Annales du Groupe Numismatique de Provence*, Aix, XIII, 1998 (2001), p. 31-42

Charlet 2007 = Id., "Le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux, II (à suivre) : catalogue du monnayage de Raymond IV", *Ibid.* XXII, 2007 (2009), p. 17-34

Charlet 2008 = Id., "Le monnayage du roi René en Provence", p. 7-31

Charlet 2009 = Id., “Le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux. III (à suivre) : le règne de Raymond V (1340-1393) et catalogue de son monnayage (argent et billon, première partie)”, *Ibid.* XXIV, 2009 (2010), p. 14-33

Charlet 2010 = Id., “Le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux IV (à suivre) : le règne de Raymond V (1340-1393) et catalogue de son monnayage (argent et billon, deuxième partie)”, *Ibid.* XXV, 2010 (2011), p. 9-26

Charlet 2010 B = Id. “Une obole reforciat inédite de Jeanne de Naples et Louis de Tarente”, *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon, 2010 (2011), p. 29-31

Charlet 2011 = Id., “La première monnaie frappée dans la principauté d'Orange”, *Ibid.* 2011 (2012), p. 11-14

Dieudonné II = A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, tome deuxième : *Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, Paris 1916

Dieudonné IV = A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, tome quatrième : *Monnaies féodales françaises*, Paris 1936

Lafaurie I = J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France*, tome I, Hugues Capet à Louis XII, Paris - Bâle 1951

Lafaurie II = J. Lafaurie, *Id.*, tome II, François Ier à Henri IV, Paris - Bâle 1956

Poey d'Avant = F. Poey d'Avant, *Les monnaies féodales de France*, trois volumes, Paris 1858-1862 (réimpression Graz 1961 ; réédition avec nouvelle introduction et mise à jour bibliographique par G. Depeyrot, Paris 1995 ; autre réimpression, Paris Les Cheval-légers)

Rolland = H. Rolland, *Monnaies des comtes de Provence XII^e - XV^e siècles. Histoire monétaire, économique et corporative, description raisonnée*, Paris 1956

Jean-Louis CHARLET

LA PIECE DE SIX SOLS DE CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

Bien avant les réformations effectuées sous Louis XIV, le recyclage monétaire était pratiqué dans le duché de Savoie. Un intéressant exemple nous en est donné par la pièce de six sols émise en 1628 et 1629 par le duc Charles-Emmanuel 1^{er} (1580-1630).



1. L'exemplaire étudié. Poids 6,2 g. Diamètre 26 mm. Coll. part.

La monnaie présentée ci-dessus n'affiche pas son nouveau millésime mais Simonetti indique que ces espèces ont été frappées entre mai 1628 et février 1629. L'étoile à la pointe de l'écu marque une production de l'atelier de Chambéry, unique officine qui l'a réalisée. Cette monnaie a été refrappée sur des pièces de 2 florins au buste fraisé du duc. Des restes d'ancienne légende sont visibles, notamment au droit où subsistent à 12 h le titre *DVX* à 2 h et l'ancienne date *1626* à 8 h. Droit : *CAROLVS EMANVEL. DEI GRATIA*, écu de Savoie couronné accosté de deux lacs d'amour posés verticalement. Revers : *DVX. SABAVDIAE. PED. PR. E. C.*, devise *FE·RT* entre deux nœuds de Savoie posés horizontalement, valeur *VI. S.* (6 sols) à l'exergue (peu visible en raison d'un flan court).

2. Autre



exemplaire avec la valeur *VI S.* bien visible. Coll. particulière

Simonetti signale que l'on produisit à Chambéry pour 10.983 marcs de ces espèces entre mai 1628 et février 1629, soit un volume de 422.845 pièces. Antérieurement, elles étaient taillées en 1610 à 34 $\frac{1}{4}$ au marc (7,15 g) et au titre de 7.12 deniers, ledit titre réduit à 6 d. en 1616. En 1625 et 1626, leur poids fut allégé avec une taille de 38 $\frac{1}{2}$ pièces au marc, soit 6,36 g, et leur titre fut affaibli à 4 d. Pour la pièce de six sols, Simonetti signale des poids d'exemplaires allant de 7,15 g à 5,70 g et Cudazzo de 6,15 à 4,90 g.

C'est peut-être cette variation dans les poids et les titres qui a conduit les autorités monétaires savoyardes à apposer sur les monnaies obtenue par réformation, la mention *VI S.*, affichant ainsi une valeur officielle et uniformisatrice de six sols. La mention de la valeur sur une monnaie n'est pas nouvelle puisqu'elle apparaît sur des pièces de 9 florins (*ff.9*, 1609-1620, S. 37, Cud. 616), 6 florins (*ff.3*, S. 45, Cud. 626) et de 3 florins de 1620 (*ff.3*, S. 55, Cud. 640) mais elle reste exceptionnelle pour l'époque, attachée à la valeur intrinsèque des espèces. « Personne n'ignore que c'est par le poids et par le fin que s'estime le prix des espèces »¹⁰. La mention d'une valeur en sols semble une première pour les monnaies de Savoie.

Ci-dessous, l'une des pièces de 2 florins utilisée pour les réformations. La lettre V (atelier de Vercelli) et la date (1626) sont bien visibles sous le buste du duc. Sur d'autres types, le millésime est positionné au revers à 12 h, dans les ornements de la couronne.

3. L'une
des
pièces
de 2
florins
de



Charles-Emmanuel 1^{er} utilisées pour la fabrication par réformation des pièces de six sols. Coll. particulière.

¹⁰ Jacques SAVARY DES BRULONS, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers*, Vol. 3, Genève, 1742.



4. Cet exemplaire, avec légendes enchevêtrées au revers, est le seul retrouvé où le millésime 1629 est bien visible dans la couronne à 12 h au droit après légende abrégée *CAROLVS EMANVEL DEI GRA*. 5,71 g. Vente Palombo du 7 juin 2008. *Clichés Maison Palombo*.



5. Autre exemplaire avec d'importants restes de légende au droit (*CAR EM*) et au revers (*IN HOC EGO...*). Coll. Particulière.



6. Autre exemplaire sur flan irrégulier avec métal de couleur jaune (laiton) sous une patine noire. 6 g. Dessin malhabile. D de PED non fermée au revers. Ecu et nœuds non conformes. Faux d'époque. Coll. part.

D'après Jean Nicolas, « la monnaie de compte utilisée en Savoie depuis les années 1610-1615 était le florin de 12 sols. Celui-ci valait la moitié d'une livre tournois française (soit 10 sols tournois : ndlr). La monnaie savoyarde reflétait exactement les variations de la livre française ». Le florin demeura monnaie de compte dans les Etats de Savoie jusqu'en 1717. On peut se demander comment une pièce de deux florins valant donc en théorie 24 sols, donc 20 sols tournois français, a pu être réduite à une monnaie de six sols, soit un demi-florin.

La réponse à cette question réside sans doute dans l'affaiblissement de ces espèces qui perdirent la moitié de leur valeur intrinsèque entre 1610 et 1626, passant de 4,14 g d'argent-le-roi à 2,10 g. Ces espèces ne pouvaient ainsi revendiquer en dernier état une valeur réelle supérieure à 12 sols. En choisissant la valeur de 6 sols, on a du tenir compte du changement d'univers monétaire de la monnaie réformée, celle-ci quittant le système piémontais pour venir intégrer le système savoyard, plus proche de celui des monnaies françaises. Le huitième d'écu de Louis XIII (4,856 g, titre 0,917, D. 1333) courait alors pour 8 sols tournois. La pièce de six sols correspondait à cinq sols tournois français.

Côté savoyard, la nouvelle pièce de six sols a pu s'insérer dans la palette monétaire suivante :

- Fort de 8^{ème} de sol (S. 90/92) : frappé à Aoste, Nice et Chambéry en 1595-1600
- Quart de sol (S. 87) : frappé à Aoste, Gex et Chambéry en 1595-1600

- Demi-sol (S. 72) : frappé uniquement à Chambéry en 1595-1600 et en 1628-1629
- Sol (S. 69) : frappé notamment à Chambéry en 1580-1587 et en 1628
- Blanc de 4 sols (S. 59) : frappé à Turin, Vercelli, Aoste, Nice, Bourg, Gex et à Chambéry en 1584-1586
- Pièce de six sols (S. 58) : frappée uniquement à Chambéry en 1628-1629
- Florin : 12 sols de Savoie
- 3 florins, 6 florins et 9 florins

La titulature *CAROLVS EMANVEL .DEI GRATIA, DVX. SABAVDIAE. PED. PR. E. C.*, qui apparaît sur les pièces de six sols affiche classiquement les titres de Charles-Emmanuel qui était duc de Savoie, prince de Piémont et comte d'Aoste, de Maurienne et de Nice¹¹.

L'émission de ces monnaies coïncide avec la réouverture de l'atelier de Chambéry, fermé depuis 1617. Ces espèces sont parmi les dernières du duc Charles-Emmanuel 1^{er} qui s'éteint à Savigliano (province de Coni, Piémont) le 26 juillet 1630 après cinquante années d'un règne marqué par des guerres pour étendre ses Etats et une remarquable production monétaire. Cet exemple de refraappe savoyarde n'est pas un cas isolé. On connaît un *soldo* de quatre deniers réformé sur une parpaiolle (cf. Cudazzo, n° 662). D'autres exemples de recyclage monétaire sous les ducs de Savoie restent peut-être à découvrir.

Yves BRUGIÈRE

Bibliographie :

- SIMONETTI (Luigi), *Monete italiane medioevali e moderne*, Vol. 1, Casa Savoia, Florence 1967. Abréviation S.
- CUDAZZO (Sergio), *Monete Italiane Regionali, Casa Savoia*, Ed. Numismatica Varesi, Pavie, 2005. Abréviation Cud.
- NICOLAS (Jean), *La Savoie au XVIIIe siècle: Noblesse et bourgeoisie*, Ed. Le champ régional, La fontaine de Siloé, Montméliant, 2003, p. 1127 (Unités monétaires).
- DUPLESSY (Jean), *Les monnaies françaises royales, de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, T. II, 2^{ème} édition, Ed. Maison Platt, Paris, 1999.

¹¹ Sur les lacs d'amour et la devise *FERT*, cf. notre synthèse *Panorama de numismatique savoyarde, des origines au XVème siècle*, in *Provence Numismatique* n° 113, pp. 29-30 et 32.

LE FAUX ÉCU D'OR DE LUCIEN I^{er} DE MONACO INVENTÉ PAR BENJAMIN FILLON EN 1860-1861

En 2012, la Principauté de Monaco a émis une monnaie commémorative de 2 € à l'effigie de Lucien I^{er} (1505-1523), rappelant la reconnaissance solennelle par la France, en 1512, de la souveraineté pleine et entière de ce seigneur de Monaco sur ses territoires de Monaco, Menton et Roquebrune. Cette initiative heureuse a remis en mémoire le “faux patriotique” créé en 1860-1861 par le numismate Benjamin Fillon au moment de la cession à la France de Menton et de Roquebrune par le prince Charles III de Monaco (traité de Paris du 2 février 1861).

À l'époque un fort courant d'opinion en France, auquel Fillon adhérait, souhaitait ardemment le rattachement de l'ensemble de la Principauté qui était considérée comme un territoire français par destination. Cette revendication politique, qui serait aujourd'hui qualifiée d'impérialiste, voire de “colonialiste”, était appuyée par de prétendues justifications historiques arguant de présumés liens de vassalité des seigneurs puis des princes de Monaco envers les rois de France au cours des siècles précédents. L'invention du “faux patriotique” de Fillon s'inscrit dans cette démarche.

C'est dans le catalogue de la collection Jean Rousseau de monnaies féodales françaises, vendue aux enchères à Paris du 25 au 28 février 1861, que Fillon, rédacteur du catalogue, créa son faux écu d'or de Lucien I^{er}. L'antiquaire Jean Rousseau était un exceptionnel collectionneur de monnaies françaises qui avait notamment acquis la belle collection Rignault décrite en 1848 par le journaliste numismate Delombardy ; le grand graveur Alphée Dubois en a réalisé en 1850 une magnifique médaille sur laquelle est reproduit un denier carolingien.

Voici comment procéda Fillon pour inventer son faux écu d'or :

1° - À la fin de l'introduction générale du catalogue (p. XXXII-XXXIII, § XXI), il évoque les monnaies frappées par les rois de France dans des ateliers étrangers lors de conquêtes territoriales éphémères obtenues en Italie du Nord et poursuit ainsi : « Nous revendiquons, comme féodales françaises, les pièces qui en sont sorties, et personne ne nous contestera le droit, nous l'espérons du moins, de ranger dans cette catégorie celles de Monaco, de Vigevano, De Deciane, &c. Nous donnons ici la gravure de l'écu d'or de Lucien Grimaldi, prince de Monaco, grand chambellan de Louis XII, dont nous parlerons plus loin à la p. 78 [ici apparaît le dessin de la pièce par Fillon ; voir ci-dessous fig. 1]. Les armes gravées sur cette pièce sont différentes de celles que portait ordinairement Lucien Grimaldi. Elles étaient *écartelées*, au 1^{er} et 4^e, de gueules à l'étoile d'or à 16 rayons, et, aux 2^e et 3^e, losangées d'argent et de gueules. La fleur de lis posée en chef est là comme pour constater la fidélité du prince de Monaco envers le souverain, qui lui avait sans doute concédé le droit de l'ajouter au

blason de sa famille. Lorsque les Grimaldi eurent, plus tard, un monnayage régulier, ils se servirent simplement de l'écusson losangé d'argent et de gueules ».

Les nombreuses fantaisies figurant sur cette prétendue monnaie, imitée de celles du maréchal de Trivulce à Vigevano (fig. 2 et 3), en montrent le caractère fallacieux. Nous les dénonçons plus loin car il convient d'abord d'aller jusqu'au bout des assertions de Fillon.

2° - A la page 78, au chapitre Monaco, Fillon écrit : « Depuis la réunion de la Savoie et du pays de Nice à la France, Monaco en est une annexe naturelle, et les monnaies de ses anciens possesseurs doivent être rangées désormais parmi celles des barons du royaume.

Ce fut par arrêt du conseil d'État du 16 octobre 1643, que Louis XIII [*sic*] permit de battre monnaie à Honoré II, prince de Monaco, qui, deux ans auparavant, avait chassé la garnison espagnole mise dans ses domaines et s'était placé sous la protection de la France. Ses espèces y eurent ensuite cours en vertu de l'édit de septembre 1644 et d'un arrêt du 31 juillet 1652.

Les Grimaldi tentèrent néanmoins de s'approprier ce droit dès le commencement du XVI^e siècle ; car nous avons possédé un écu d'or, copié sur ceux de France, dont voici la description : LVC. GRIMALD. PRINC. MON. M. Ecu de la maison de Grimaldi, surmonté d'une couronne. R/ . XPS . REGNAT, &c. Croix fleurdelisée.

Cette pièce, trouvée à Curzon (Vendée), a probablement été frappée pendant le siège que Lucien, grand chambellan de France, soutint en 1506 contre les Génois et les Pisans. Son travail assez rude convient assez bien à une monnaie absidionale [*sic*] ».

Ce second texte de Fillon, qui décrit le faux dessiné plus haut à la page XXXIII (cf. *supra*), contient également plusieurs contrevérités importantes examinées plus loin avec les premières. Il convient en effet d'en terminer au préalable avec les citations de cet auteur.

3° - On lit p. 80, au chapitre Vigevano : « Nous avons parlé tout à l'heure d'un écu d'or, frappé au commencement du XVI^e siècle par Lucien Grimaldi, prince de Monaco. Voici maintenant une pièce analogue émise, vers la même époque, par Jean-Jacques Trivulce, marquis de Vigevano, maréchal de France, gouverneur du Milanais, mort à Arpajon le 5 décembre 1518. Louis XII lui accorda le droit de monnayage en récompense de ses services ».

Suit la description de la pièce dont le revers est identique à celui de Lucien I^{er}. Le droit est semblable, avec la fleur de lis, les armes et le nom du maréchal de Trivulce étant substitués à ceux de Lucien Grimaldi.

Naturellement, personne n'a jamais vu l'écu d'or de Lucien I^{er} dessiné et décrit par Fillon. Ce parent de Poey d'Avant, contemporain du faussaire Farigault et lui-même convaincu d'avoir créé de fausses monnaies, disparut de la numismatique dans les années qui suivirent son catalogue en laissant une réputation critiquée. Quand on compare la “monnaie monégasque” de Fillon à celle, authentique, du maréchal de Trivulce décrite par Duby¹, on constate aisément que le faux écu d'or de Lucien I^{er} est une copie de la monnaie de Vigevano, adaptée “à la sauce monégasque”.

Tout est faux en effet dans la composition de Fillon : l'écusson aux armes des Grimaldi qui est totalement fantaisiste, le lis de France qui figure de manière incongrue, le titre de « prince de Monaco » que les Grimaldi ne commenceront à porter qu'à partir de 1612 (Fillon retient pour sa pièce l'année 1506 !), la couronne qui n'est pas celle du Seigneur de Monaco, le nom de Lucien Grimaldi, etc. Par ailleurs, si Lucien I^{er} fut effectivement le chambellan de Louis XII, ses relations avec le roi de France furent contrastées avant la reconnaissance de 1512. Enfin, la situation de Monaco n'étant guère florissante après le siège de 1506-1507, on voit mal le seigneur Lucien en situation d'émettre des monnaies d'or.

La prétendue découverte de Curzon, en Vendée, n'a jamais été publiée. Par ailleurs, Fillon affirme qu'il a possédé la pièce, mais il n'indique pas ce qu'elle est devenue. En dissimulant ainsi la preuve de ses affirmations, il oblige ses lecteurs à le croire sur parole.

Pourquoi avoir créé cette fausse monnaie en se servant de l'écu d'or de Vigevano ? Le texte de Fillon est révélateur de son état d'esprit que nous avons exposé au début de notre propos. Il s'agit de prouver que la Principauté « est une annexe naturelle de la France » en ces mois cruciaux de fin 1860 - début 1861 où son avenir existentiel est incertain et contesté en France par d'aucuns. Fillon considère bien les souverains monégasques comme des vassaux de la France et, à la page 203 de son catalogue, il l'exprime à nouveau à propos de la monnaie de Louis I^{er} au type de sainte Devote lorsqu'il écrit : « Louis I^{er} de Monaco savait mieux faire sa cour » (vis-à-vis de Louis XIV).

Ces différents textes de Fillon concernant Monaco contiennent de nombreuses erreurs et contrevérités. Le roi de France ne permit pas au prince de Monaco de battre monnaie, mais accorda à ses espèces d'or et d'argent la libre circulation en France, et ce droit fut accordé par Louis XIV, pas par Louis XIII. Lucien I^{er} n'a jamais été « prince », mais seulement « seigneur » de Monaco. Il n'y a pas d'édit de septembre 1644, mais des lettres patentes. Le « tournois de cuivre » de 1683 est en fait un sol de billon. Louis XII n'a jamais été le suzerain de Lucien I^{er} en tant que seigneur de Monaco... On pourrait ainsi multiplier les exemples montrant le caractère superficiel, fantaisiste et partisan du travail de Fillon.

Malgré les réserves exprimées en 1868 par Girolamo Rossi sur l'authenticité de la pièce de Fillon², les auteurs qui l'ont suivi, notamment Charles Jolivot et le CNI³, ne l'ont pas éliminée de leurs répertoires. Elle est aujourd'hui écartée, à juste titre, des ouvrages de référence consacrés aux monnaies monégasques⁴.

Christian CHARLET

Notes

1. Pierre-Ancher TOBIESEN DUBY, *Monnoies des prélats et barons de France*, Paris 1790, t. I, p. 96-97 et planche XXV, n. 4 et 5. Chez Duby, les monnaies de Trivulce suivent immédiatement celles de Monaco, ce qui facilita le travail du faussaire Fillon.
2. *Monete dei Grimaldi, principi di Monaco*, Oneglia 1868, p. 24-29.
3. C. Jolivot, *Médailles et monnaies de Monaco*, Monaco 1885 ; *Corpus Nummorum Italicorum* (CNI), vol. III, Liguria, Roma 1912
4. C. et J.-L. Charlet, *Les Monnaies des Princes souverains de Monaco*, Monaco 1997 ; Éditions Victor Gadoury, *Monnaies françaises 1789-2013*, Monaco 2013.

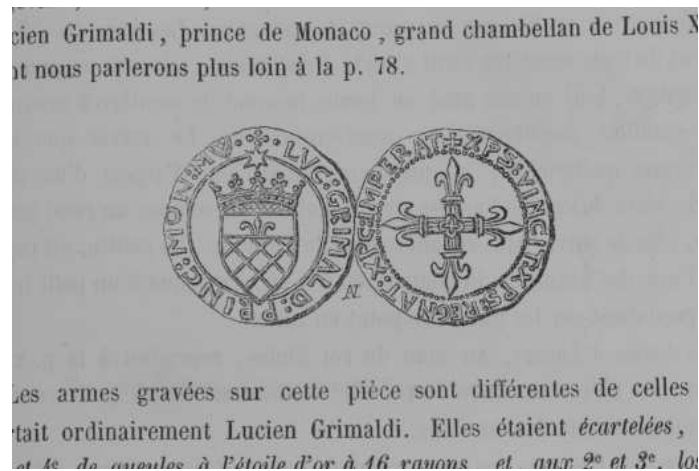


Fig. 1

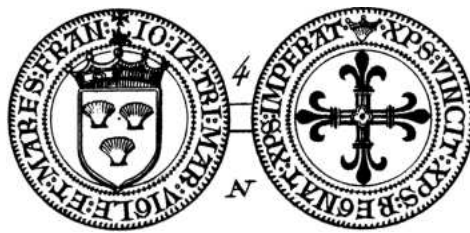


Fig. 2

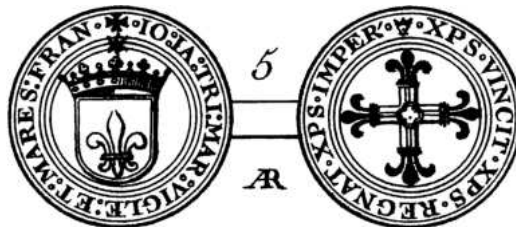


Fig. 3

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3-4
Les têtes d'Athéna dans le monnayage de Massalia Jean-Albert CHEVILLON Illustrations	p. 5-9 p. 8-9
Rudiments d'épigraphie numismatique de langue latine Jean-Louis CHARLET	p. 10-38
La pièce de six sols de Charles-Emmanuel 1 ^{er} Yves BRUGIÈRE	p. 39-43
Le faux écu d'or de Lucien I ^{er} de Monaco inventé par Benjamin Fillon en 1860-1861 Christian CHARLET	p. 44-47
Table des matières	p. 48

Annales du Groupe Numismatique de Provence. Dépôt légal : n° XXVII, juin 2013.
Imprimerie Paul Roubaud, 16, rue Maréchal Joffre 13100 Aix-en-Provence.
ISSN 0995-3469. Responsable de la publication Jean-Louis Charlet
jeanlouis.charlet@neuf.fr
© Groupe Numismatique de Provence, association type loi de 1901
Siège social : Maison des Jeunes 83300 Draguignan